



Université Abderrahmane MIRA DE BEJAIA
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales
Et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Commerciales

Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en Sciences commerciales

Spécialité : Finance et commerce international

Thème

***L'IMPACT DE LA LIMITATION DES IMPORTATIONS
SUR L'ACTIVITE BANCAIRE EN ALGERIE***

CAS : AGB, AGENCE N°107

Réalisé par

-M^{elle}. ABDELADIM Ghania

Encadré par

M.BEZTOUH Djaber

Soutenu devant le jury composé de :

Président :

Examineur :

Rapporteur : M.BEZTOUH Djaber

Promotion : 2018/2019

REMERCIEMENTS

A l'issue de ce modeste travail, je tiens à remercier tout d'abord mon bon Dieu tout puissant, de m'avoir procuré patience et volonté pour aboutir et pour son aide miséricordieuse durant toutes mes années d'étude

Je tien à remercier également

Mon promoteur qui a dirigé ce travail et pour tous ses conseil le directeur de la banque et toute l'équipe de AGB.

Mes parents qui mon toujours soutenues.

A mon mari Ghilas.

A toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

*En premier lieu à mes très chers parents, qui ont toujours été là
pour moi avec leurs soutien et prières*

*À Mon cher mari Ghilas qui n'a jamais cessé de m'écouter et de
m'encourager et surtout sa compréhension.*

À mes chers frères et sœurs

*(Mabrouk, Youcef, Tahar, Hakima, Rafika, Djamila,
Zahra, Khadidja)*

À la mémoire de ma sœur Sadda

À mon amie Ranida

Ghania,

Liste des abréviations

ABC: Banque Arab-leasing Corporation

AGB: Algeria Golf Bank

BADR : Banque d'Agriculture et du Développement Rural

BDL : Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieure d'Algérie

BNA: Banque Nationale d'Algérie

BPCI Alger : Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger

CAD : Caisse Algérienne de Développement

CFCB : Compagnie Française de Crédit et de Banque

CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

CPA :Crédit Populaire d'Algérie

CSDCA : Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie

DA: Dinar Algérien

DAPS :Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde

EPL : Entreprises Publiques Locales

FA: Franc Algérien

FMI: Fonds Monétaire International

GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

KIPCO : Kuwait Project Company

MENAT : Meadz-East N Africa T

MDZ : Milliards Dinars Algérien

MLA :Maghreb Leasing Algeria

Liste des abréviations

OMC :Organisation Mondiale du Commerce

PSRE :Programme de Soutien à la Relance Economique

SMC Algérie: Société Marseillaise de Crédit en Algérie

So Finance-Spa : Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement

SRH :Société de Refinancement Hypothécaire

UE: Union Européenne

UMA: Union du Maghreb Arabe

Sommaire

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale

Chapitre 1 : Présentation du commerce extérieur algérien	4
Section 1 : Généralité sur le commerce extérieur en Algérie.....	4
Section 2 : Etude des statistiques relatives au commerce extérieur en Algérie.....	11
Section 3 : La limitation des importations en Algérie.....	32
Chapitre 2 : Le Système bancaire en Algérie et son rôle dans le financement du commerce extérieur.	42
Section 1 : Présentation du Système Bancaire en Algérie.....	43
Section 2 : Le rôle des banques dans le financement du commerce extérieur en Algérie.....	53
Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie.....	65
Section 1 : Présentation de l'agence d'accueil Algeria Golf Bank.....	66
Section 2 : L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire de AGB.....	72
Conclusion générale	77
Liste des tableaux	78
Liste des figures	79
Bibliographie	80

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Tout le monde, aujourd'hui, est d'accord pour dire qu'un pays pourrait difficilement survivre sans commerce extérieur et que, même s'il pouvait se suffire à lui-même en vivant en autarcie, il en subirait, probablement, de lourdes conséquences, parce que le commerce extérieur, comme enjeu majeur pour toutes les économies, constitue désormais l'activité privilégiée de compétition, les échanges internationaux portent une solution pour maximiser le bien être de la nation comme il peut être un facteur essentiel pour déterminer la qualité de la croissance économique de cette nation.

La banque joue un rôle important en matière de financement des opérations du commerce extérieur. Elle rend les échanges commerciaux plus souples et rapides. Elle participe en tant qu'intermédiaire financier à travers les crédits accordés aux entreprises importatrices et exportatrices, mais au-delà de tout ça, elle s'engage directement dans certaines opérations mais sa responsabilité dans ce contexte n'est pas diminuer des risques, c'est dans ce cadre que des garanties ont été mises en place dans le but de les couvrir. Finalement, on peut dire que la banque n'est pas un simple intermédiaire financier mais, c'est un partenaire primordial.

Avant 1990, la période était caractérisée par la volonté de restaurer la souveraineté de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de financement de l'économie en vue de son développement.

Avec l'apparence de la loi sur la monnaie et le crédit 1990, l'Algérie vient d'instaurer un nouveau système bancaire ouvert sur le reste du monde qui a permis aux banques étrangères de s'installer et d'acquérir des parts de marché importantes dans son secteur bancaire grâce à leurs fonctions de financement de plusieurs domaines tel que le financement du commerce extérieur.

Le financement des opérations du commerce extérieur devient de plus en plus important ce qui a causé l'augmentation du volume des importations cela a fait intervenir les autorités monétaires algériennes pour mettre en place la loi 15-15 qui a pour objectif de limiter les importations et rééquilibrer la balance des paiements, elle a bien détaillé les conditions d'octroi des licences d'importation et d'exportation.

INTRODUCTION GENERALE

Problématique et questions de recherche

En se focalisant sur ce qui précède, notre problématique est la suivante :

Quelle est l'influence de la loi 15-15 sur l'activité de la banque AGB de la ville de Bejaia ?

Nous essayerons d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes qui serviront de fil conducteur à notre travail :

- Quels sont les facteurs qui ont participé à l'émergence de la loi 15-15?
- Quel est l'intérêt de la loi 15-15 ?

Les hypothèses de la recherche

Ce présent travail va nous permettre la vérification des hypothèses suivantes :

H1 : la chute des prix de pétrole a contribué à l'apparition de la loi 15-15 qui stipule la limitation des importations, qui a pour objectif de réduire le déficit de la balance commerciale et d'encourager la production locale.

H2 : la diminution des opérations relatives au financement du commerce extérieur ce qui a provoqué la baisse du chiffre d'affaires de l'agence AGB.

Méthodologie de la recherche

Pour mener à bien notre travail et répondre à toutes les questions posées, notre démarche reposera, à la fois, sur une approche théorique en prisant de la littérature disponible sur le sujet, et une approche empirique à travers un cas pratique effectué au sein de la banque AGB agence Bejaia n°107 et un entretien.

INTRODUCTION GENERALE

Plan de travail

En fonction des données disponibles, nous avons subdivisé notre travail en trois chapitres :

Le premier portera sur les généralités du commerce extérieur algérien et les éléments relatifs à la limitation des importations en Algérie.

Le deuxième chapitre s'intéressera au système bancaire Algérien et son rôle dans le financement du commerce extérieur.

Le troisième chapitre sera consacré au cas pratique en commençant par la présentation de la banque AGB puis l'analyse des statistiques relatives au commerce extérieur en Algérie et on termine par l'étude de l'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie.

Ainsi le travail s'achève par une conclusion générale qui va permettre d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses de départ.

Chapitre I :

Présentation du commerce extérieur Algérien

Introduction

L'Algérie, à l'instar des autres pays, est riche par son sous-sol qui renferme une diversité de matières premières. Elle représente un point de jonction liant, à la fois, l'Europe développée à l'Afrique, ainsi que les pays constitutifs de L'UMA (Union du Maghreb Arabe). Dans l'objectif de l'intégration au marché mondial, l'Algérie s'est engagée dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur et l'ouverture économique.

Plusieurs lois, décrets et instruments ont été élaborés dans ce contexte, dont l'objectif est la protection de l'économie nationale à travers la limitation des importations et l'amélioration des recettes.

Tout au long de ce chapitre, nous essayons de donner un aperçu sur le commerce extérieur en Algérie en mettant l'accent sur son ouverture et étudier son évolution, par la suite, nous nous focalisons sur la limitation des importations.

Section 1 : Généralité sur le commerce extérieur en Algérie

L'Algérie est un pays vaste et riche, il favorise le commerce extérieur et ce dernier concerne les opérations d'achat et de vente des marchandises, il a pris une place de plus en plus importante dans l'économie Algérienne.

A travers cette section, notre étude porte sur l'ouverture ainsi que l'évolution du commerce extérieur en l'Algérie.

1.1. Notions de commerce extérieur

Le commerce extérieur désigne « L'Ensemble des flux d'exportations et d'importations des marchandises entre un pays et le reste du monde »¹

D'une manière plus simple, le commerce extérieur comprend toutes les opérations sur le marché mondial. Il est l'organe regroupant les divers pays du monde engagés dans la production des biens destinés aux marchés étrangers.

D'une autre manière, Le commerce extérieur désigne l'ensemble des activités commerciales requises pour produire, expédier et vendre des biens et des services sur la scène

¹ BOSCH Serge et autres, Dictionnaire d'économie, Ed, Legoprint, 7eme édition, Italie, 2006, P. 87.

internationale, terme qui inclut, l'importation et l'exportation de biens et services, la concession de licences dans d'autres pays et les investissements étrangers. En l'occurrence, ce dernier permet à un pays de consommer plus qu'il ne produit, notamment par ses ressources propres, ou d'élargir ses débouchés afin d'écouler sa production.

En général, le commerce extérieur concerne les opérations d'achat et de vente de marchandises (biens physiquement identifiables) réalisés entre différents espaces économiques nationaux, il est mesuré (en valeur ou en volume) par le montant total des exportations ou des importations de marchandises.

1 .2. L'ouverture commerciale de l'Algérie

La libéralisation du commerce extérieur et du régime des changes constitue un volet essentiel des réformes structurelles adoptées d'une manière autonome avant 1994. L'Algérie a commencé à libéraliser son commerce extérieur à partir de 1988.

En 1990, la loi sur la monnaie et le crédit et la loi de finance complémentaire ont autorisé l'établissement d'un réseau de concessionnaires et de grossistes nationaux et étrangers. Cette mesure a été élargie, par la suite, pour autoriser toute personne physique ou morale inscrite au registre de commerce Algérien à importer des biens pour les revendre à titre de grossiste (décret exécutif n°91-37).

Quelques restrictions sont subsistées, comme par exemple l'obligation faite aux importateurs d'effectuer leurs transactions par l'intermédiaire d'une banque qui les aiderait à trouver des crédits à des conditions favorables et les restrictions au commerce de quelques produits (les produits de large consommation ont continué à faire l'objet de contrôle administratif).¹

La tendance à la baisse du prix du baril de pétrole et le retour des déséquilibres financiers ont conduit, en 1992, les autorités Algériennes à renforcer les restrictions sur les échanges internationaux (obligation faite aux importateurs d'obtenir des crédits fournisseurs de 18 et 36 mois, obligation d'approbation des transactions dépassant 10000 dollars par un comité et élargissement de l'éventail des produits interdits à l'importation).

¹ MIMOUNE Lynda et KHELADI Mokhtar, La politique de l'état dans le secteur du commerce extérieur, P. 5, 02/05/2019.

Avec la signature d'un accord avec le FMI, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS), l'Algérie a dû démanteler, progressivement, les dernières restrictions aux échanges extérieurs (obligation faite aux importateurs de financer par leurs propres ressources en devises, leurs importations de certains biens de consommation, restrictions à l'importation de matériel industriel et professionnel d'occasion, imposition d'une échéance minimale pour les crédits à l'importation, ...).

La refonte du cadre réglementaire du commerce extérieur, en vue d'une plus grande flexibilité dans les échanges, a été accompagnée par une refonte du système tarifaire (entamée en 1992). Les droits de douane à l'importation ont été simplifiés et revus à la baisse, à un niveau moyen ne dépassant pas les 25%. Certaines marchandises sont encore lourdement taxées (45%) tandis que d'autres ne dépassent pas 15%. L'interdiction à l'importation ne frappe que quelques produits pour diverses raisons (religion, santé ou raisons sociales). Les exonérations de droits de douane (à moins d'être obtenues dans le cadre de facilitation pour l'investissement) sont rares (104 positions tarifaires sur un total de 5912 positions en 2000). Quant aux exportations, les restrictions de certains biens ont été levées sauf pour les biens ayant une valeur historique, elles sont vivement encouragées.¹

La loi sur la monnaie et le crédit promulguée en 1990, institue un Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) chargé d'établir les paramètres de change et d'emprunt à l'extérieur. La loi de finances complémentaire de la même année confère aux entreprises et aux particuliers, le droit de détenir des comptes bancaires en devises.

➤ L'ouverture régionale et multilatérale de l'Algérie

Après libéralisation de son commerce extérieur, l'ouverture économique et commerciale de l'Algérie sera confortée par deux engagements internationaux. Un engagement multilatéral (la volonté de l'Algérie d'adhérer à l'OMC) et un engagement régional (la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne).

¹ Ibid, P.6.

1.2.1. Démarches d'adhésion de l'Algérie à l'OMC

En 1987 l'Algérie a manifesté son intention d'intégrer le système du commerce multilatéral qu'incarnait l'Accord Générale sur les Tarifs et le Commerce (GATT) et, à partir de 1995, par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie au GATT a été institué le 17 juin 1987.

En 1995 ce Groupe de travail du GATT a été transformé en groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie. Il a tenu sa première réunion en avril 1998.

Le mandat du groupe de travail est de présenter un rapport sur ses travaux, un protocole d'accession ainsi qu'un projet de décision d'accession à l'organe de décision qui est la Conférence Ministérielle.¹

Depuis son institution en 1995, le groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie a tenu 10 réunions formelles et deux réunions informelles le 30 mars 2012. Il envisage de tenir sa 11ème réunion début Avril 2013.

A ces occasions, il a procédé à l'examen du régime du commerce de l'Algérie. Son premier projet de Rapport a été élaboré en 2006 et a été révisé en 2008. La dernière révision du projet de Rapport sera distribuée à l'occasion de la 11ème réunion. A cette dernière réunion du groupe de travail de l'accession de l'Algérie, le 5 avril 2013, les membres de l'OMC ont fait le point des négociations bilatérales sur les marchandises et les services, ont poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Algérie sur la base du rapport révisé du groupe de travail et ont examiné les faits nouveaux concernant la législation.²

1.2.2. L'accord d'association Algérie-UE

L'accord d'association signé à Valence en avril 2002, ne se limite pas uniquement à la création d'une zone de libre-échange mais intègre aussi bien les aspects économiques (volet commercial, coopération économique et financière) que les dimensions politiques, sociales et culturelles nécessaires pour un développement durable.

Cet accord est important car, c'est avec l'UE que l'Algérie réalise près de 60 % de son commerce extérieur.

¹<https://www.commerce.gov.dz/rubriques/accession-de-l-algerie-a-l-omc>, 13/05/2019.

²https://www.wto.org/french/news_f/news08_f/acc_algeria_17jan08_f.htm, 13/05/2019.

L'accord d'association est entré en vigueur le premier septembre 2005 et sa mise en œuvre n'a rencontré aucune difficulté majeure en raison de la bonne préparation par le gouvernement de ce dossier. ¹

1.3. Évolution du commerce extérieur en Algérie

L'évolution du commerce extérieur en Algérie va de pair avec l'évolution de son économie ainsi parler du commerce extérieur dans une optique historique, revient à évoquer les aspects rétrospectifs de l'économie Algérienne qui sont directement liés au passé de ce pays.

1.3.1. Le commerce extérieur de l'Algérie avant l'indépendance

Dès son débarquement en Algérie, la France a mis en place une administration coloniale, et le commerce extérieur était soumis à un système commercial et le maintien d'un monopole partagé entre quelques capitalistes marchands français et la colonisation Algérienne.

Cette colonisation a fait naître un dualisme économique ; d'un côté, nous avons les «Autochtones», majoritaires, qui continuaient à maintenir une économie traditionnelle dont la production n'était pas destinée à un marché monétisé ; elle était consacrée plutôt à l'autosatisfaction de leurs besoins fondamentaux. D'un autre côté, nous avons les colons Européens, minoritaires, possédant de nouvelles techniques de production, ils avaient développé un secteur économique moderne. Soutenue par le régime militaire, la production était essentiellement orientée vers l'extérieur, d'autant plus que le marché Algérien était étroit, et qu'il existait une libre circulation des marchandises et des capitaux entre la France et l'Algérie. S'ajoute à cela, le fait que les prix étaient hautement rémunérateurs sur le marché français. ²

Cette période était régie par la loi du 29/11/1884 qui réalise l'union douanière de l'Algérie avec La France, ainsi les échanges commerciaux répondaient au régime préférentiel, autrement dit, les mêmes méthodes sont appliquées dans les mêmes conditions que ce soit en Algérie ou en France. Le marché Algérien devient français.

¹<https://www.commerce.gov.dz/rubriques/accords-d-association-avec-l-ue>, 14/05/2019.

²CHEBBAH Khaled, « Evolution du commerce extérieur de l'Algérie: 1980-2005 », Revue Campus, N°7, P.36.

1.3.2. Le commerce extérieur de l'Algérie après l'indépendance

Dès son indépendance en 1962, la formation de l'Etat Algérien s'est déroulée en deux périodes principales : la première période s'étale de 1962 à 1966, caractérisée par une crise économique touchant tous les secteurs et une dépendance quasi-absolue de l'ancienne métropole coloniale. Cette période s'est soldée par le coup d'Etat du 19/06/1965, signifiant à la fois la fin d'une époque de crise et entamant une nouvelle ère caractérisée par un nouveau mode de gestion.

La deuxième période coïncide avec la mise en place du premier plan triennal (1967-1969); Cette période se caractérise par une gestion centralisée de type soviétique fondée sur l'élaboration de différents plans : le premier étant le plan triennal de 1967 à 1969 représentant une nomenclature d'investissements ayant pour but de redéfinir les structures de base et les activités liées aux hydrocarbures ; ce qui représente le nouvel avantage comparatif de l'Algérie.

Le premier plan quadriennal, 1970-1973, marque la rupture avec les anciennes bases économiques et met en œuvre le départ de la planification socialiste ; il a aussi mis en place des mécanismes visant à concevoir des projets d'investissement garantissant le maximum d'effets économiques « aut centrés ».

Quant au second plan quadriennal, 1974-1977, il est quasiment la continuité du précédent plan, sauf qu'il est plus dense en capital, du fait de la hausse des prix du pétrole. Sur le plan mondial, deux principaux faits bouleversent le commerce international et affectent la structure de l'économie Algérienne en général. Il s'agit des deux chocs pétroliers.¹

Le premier choc survient en 1973 après la guerre israélo-arabe ou la guerre du Kippour qui est à la base d'une augmentation de 400% du prix mondial du pétrole, passant ainsi de 2 \$US le baril au début des années 1970 à 12 \$US en 1973.

Le deuxième choc surgit en 1979 après la révolution islamique en Iran et la chute du Shah, des bouleversements qui ont fait augmenter le prix du pétrole de 250%. En 1980, le prix du baril est évalué à 38 \$US.

La période allant de 1980 à 2005 est une phase riche en événements ; la scène économique nationale est marquée par diverses situations qui, de par leur intensité, ont obligé les autorités

¹Ibid, P.38.

Algériennes à revoir leur politique économique en général et celle du commerce extérieur en particulier.

La situation de cessation de paiement qui a caractérisé le début de la décennie 1990 est à la base du recours au FMI qui, en contre partie de son aide précieuse, incite les autorités Algériennes à accepter certaines conditionnalités, entre autres, la libéralisation du commerce extérieur considérée jusque-là comme le plus grand pas dans la démarche de libéralisation. Ce petit pas vers la nouvelle donne économique mondiale libérale est, en effet, un des éléments qui ont favorisé les négociations avec l'organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que la signature d'un accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne, entré en vigueur le premier septembre 2005.¹

Dès 1990, le commerce extérieur Algérien s'est caractérisé par une évolution très importante ; la libéralisation des échanges extérieurs paraît comme l'essentiel des réformes mises en place pour répondre à la nécessité d'adhérer à une économie de marché libre et ouverte dans le contexte de la mondialisation.

A cet effet, une politique commerciale est mise en place, s'articulant sur l'objectif de la diversification des exportations à travers l'élargissement de la gamme des produits exportés aux produits agricoles et produits industriels. Néanmoins, cette mesure est confrontée à des difficultés liées à la concurrence face à laquelle seront confrontées les entreprises nationales.

D'un autre côté, la situation de l'Algérie reste troublée, du fait de la crise sociale et sécuritaire qui l'a affectée durant une longue décennie qualifiée de décennais noir. Le secteur économique n'échappa pas non plus à cette crise. Enfin la scène économique Algérienne sera marquée par :

- La gestion de la dette extérieure par l'appel au FMI ;
- La gestion de la dette extérieure entre 1994 et 1998 par le plan d'ajustement structurel ;
- Le plan de relance économique 2001- 2004.

A la fin des années 1990, l'économie Algérienne a connu un climat économique assez satisfaisant qui se concrétise dans des indices macroéconomiques positifs, résultant des différents ajustements et réformes mis en œuvre tout au long de cette décennie. Malgré cette situation, le social reste épargné par ces réformes : taux de chômage élevé, pouvoir d'achat à la baisse, crise sociale....

¹Ibid, P.41-44.

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

C'est dans cette perspective qu'est mis en place un programme de soutien à la relance économique (PSRE). S'étalant sur une période de quatre ans (2001- 2004), le plan diffère totalement de la planification des années du socialisme ; il n'est qu'un instrument de soutien ou un complément au budget de l'Etat. Il est doté d'une enveloppe d'un peu plus de sept (07) milliards de \$US.

Le commerce extérieur de l'Algérie a connu un essor important au moins jusqu'en 2011 du fait de l'augmentation des opérations d'importations et d'exportations particulièrement à partir de l'année 2005.

Les résultats globaux obtenus en 2013, en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie, ont augmenté par rapport à 2012.

Le commerce extérieur Algérien a enregistré durant l'année 2015 une baisse du volume des importations et des exportations par rapport à 2014, cela est dû à la baisse des prix du baril de pétrole et à la baisse des importations suite aux nouvelles restrictions aux importations imposées par le gouvernement Algérien.

Au cours de l'année 2018 le commerce extérieur Algérien a enregistré une très légère hausse par rapport à l'année 2017. (Ce résultat sera expliqué en section 1 dans le troisième chapitre).

Section 2 : Etude des statistiques relatives au commerce extérieur en Algérie

2.1. La tendance générale

Dans ce premier point, nous allons présenter les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs (importation, exportation) de l'Algérie pour la période de (2016-2018) en dinars et en dollars.

Tableaux N° 3 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2015.

(Valeurs en millions).

	Année 2014		Année 2015		Evolution %
	Dinars	Dollars	Dinars	Dollars	
Importations	4719708	58580	5173301	51 501	-12,08
Exportations	5065671	62886	3795139	37 787	-39,91
Balance Commerciale	345963	4306	-1378162	-13 714	
Taux de Couverture(%)	107		73		

Source : Les Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, consulté le 14/07/2019.

pour l'année 2015, les résultats globaux obtenus font ressortir un déficit de la balance commerciale de 13,71 milliards de dollars US , contre un excédent de 4,31 milliards de dollars US enregistré durant l'année 2014.Cette tendance s'explique simultanément par la baisse des importations et des exportations enregistrées durant la période sus-citée.

En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question, dégagent un taux de 73% en 2015 contre 107% enregistré en 2014.

Tableaux N° 4 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2016.

(Valeurs en millions).

	Année 2015		Année 2016		Evolution %
	Dinars	Dollars	Dinars	Dollars	
Importations	5173301	51 501	5115135	46727	-9,62
Exportations	3795139	37 787	3161344	28883	-16,69
Balance Commerciale	-1378162	-13 714	-1953791	-17844	-
Taux de Couverture(%)	73		62		-

Source : Les Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, consulté le 14/07/2019.

Pour l'année 2016 les résultats globaux obtenus font ressortir un déficit de la balance commerciale de 17,84 milliards de dollars US, soit une légère augmentation de 4,8% par rapport à celui enregistré durant l'année 2015. Cette tendance s'explique simultanément par la baisse plus importante des exportations par rapport à celle des importations qui ont été enregistrées durant la période sus-citée.

En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question, dégagent un taux de 62% en 2016 contre 67% enregistré en 2015.

Tableaux N° 5: Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2017.

(Valeurs en millions).

	Année 2016		Année 2017		Evolution %
	Dinars	Dollars	Dinars	Dollars	
Importations	5115135	46727	5099907	45957	-2,4
Exportations	3161344	28883	3857097	34763	-15,78
Balance Commerciale	-1953791	-17844	-1242810	-11194	
Taux de Couverture(%)	62		76		

Source : Les Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, consulté le 14/07/2019.

Pour l'année 2017 les résultats globaux obtenus font ressortir un déficit de la balance commerciale de 11,19 milliards de dollars US, soit une diminution de 34,39% par rapport à celui enregistré durant l'année 2016. Cette tendance s'explique essentiellement par la hausse plus importante des exportations de 15,78%, par rapport à celle des importations qui ont enregistré une légère baisse de 2,4%.

En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question, dégagent un taux de 76% en 2017 contre un taux de 64% enregistré en 2016.

Tableaux N°6 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2018.

(Valeurs en millions).

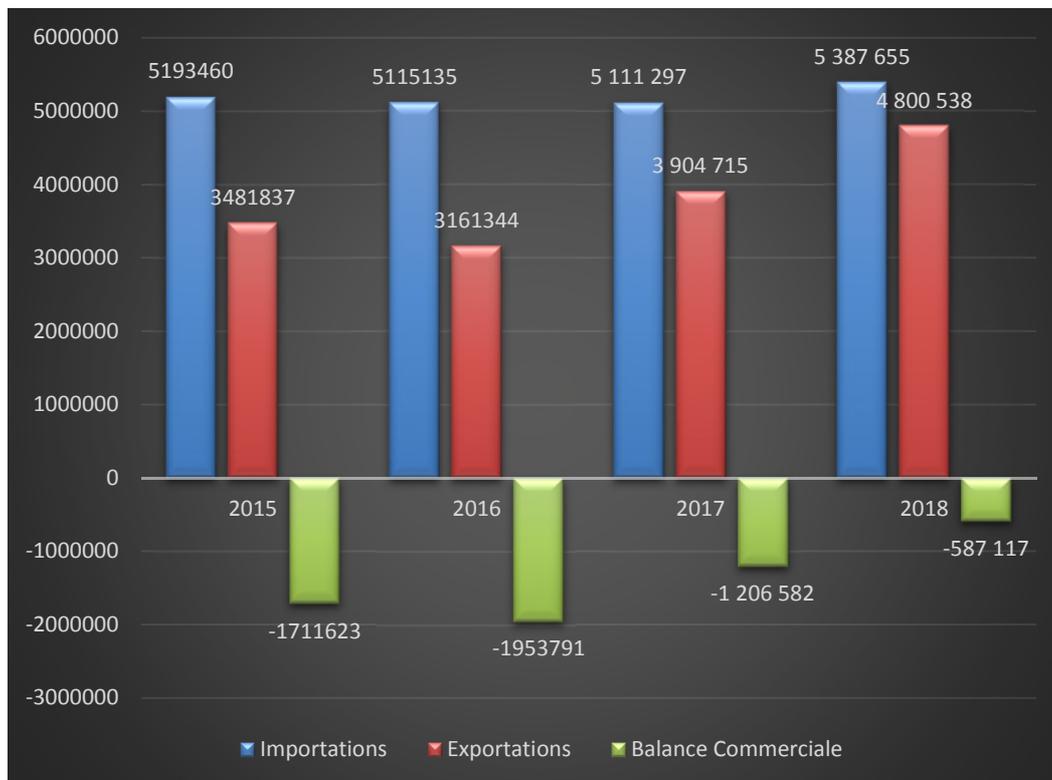
	Année 2017		Année 2018		Evolution %
	Dinars	Dollars	Dinars	Dollars	
Importations	5099907	45957	5 387 655	46 197	0,30
Exportations	3857097	34763	4 800 538	41 168	16,98
Balance Commerciale	-1242810	-11194	-587 117	-5 029	
Taux de Couverture(%)	76		89		

Source : Les Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, consulté le 14/07/2019.

Pour l'année 2018, le volume global des importations est de 46,19 milliards de dollars US soit une très légère hausse de 0,30 % par rapport aux résultats de l'année 2017. et un volume global des exportations de 41,17 milliards de dollars US, en augmentation de 16,98% par rapport aux résultats de l'année 2017. Cela s'est traduit par un déficit de la balance commerciale durant la période de l'année 2018 de l'ordre de 5,03 milliards de dollars US.

Ces résultats dégagent un taux de couverture des importations par les exportations de 89% durant l'année 2018, contre un taux de 76% au cours de l'année 2017.

Graphe n°1 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie durant les années 2015-2018



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des tableaux N°3 à 6.

Ce graphe résume l'évolution de la balance commerciale durant les années 2015-2018

En 2015, on constate que les importations sont importantes par rapport aux exportations ce qui a engendré une balance commerciale négative.

En 2016, on remarque que les importations sont très élevées par rapport aux exportations comparativement à l'année 2015, ce qui a conduit à un déficit remarquable de la balance commerciale.

En 2017, la balance commerciale est restée négative mais moins que les années précédentes.

En 2018, les importations ont gardé le même rythme que 2017 et 2016 et les exportations sont proches de ces dernières ce qui a diminué la balance commerciale.

2.2. La structure des échanges extérieurs

➤ **A l'importation pour les années 2015-2018**

En 2015 Les importations Algériennes ont diminué de 12,08% par rapport à l'année 2014, passant de 58,58 milliards de dollars US à 51,5 milliards de dollars US, par contre au 2016 ont diminué de 9,62% par rapport à l'année 2015, passant de 51,5 milliards de dollars US à 46,72 milliards de dollars US pour 2017 les importations ont diminué de 2,4% par rapport à l'année dernière, passant de 47,06 milliards de dollars US à 45,95 milliards de dollars US, par contre en 2018 il ya une légère augmentation de 0,30% par rapport à l'année 2017, passant de 45,95 milliards de dollarsUS à 46,19 milliards de dollars US.

Les répartitions par groupe de produits pour toutes les périodes son comme suit :

Tableau N° 7 : Les valeurs d'importations par groupes de produits pour l'année 2015.
(Valeurs en millions USD).

Groupes de produits	Année 2014		Année 2015		Evolution %
	Valeurs	Structure %	Valeurs	Structure %	
Biens Alimentaires	11005	18,79	9314	18,09	-15,37
Biens Déstines à l'outil de Production	17622	30,08	15881	30,84	-9,88
Biens D'équipements	19619	33,49	17709	34,39	-9,74
Biens De Consommation Non Alimentaires	10 334	17,64	8597	16,69	-16,81
TOTAL	58580	100%	51501	100%	-12,08

Source : statistique du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2015, consulté le 15/07/2019.

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Pour L'année 2015 à ressortir des baisse pour les groupe « bien d'équipement » de 9,74%, les «biens alimentaires » avec 15,37%, les biens destinés à l'outil de production de 9,88% et enfin, les «biens de consommation non alimentaires » de 16,81%

Tableau N°8: Les valeurs d'importations par groupes de produits pour l'année 2016.

(Valeurs en millions USD).

Groupes de produits	Année 2015		Année 2016		Evolution %
	Valeur	Structure%	Valeur	Structure%	
Biens Alimentaires	9314	18,09	8224	17,60	-11,72
Biens Destinés à L'outil de Production	15881	30,84	14333	30,67	-10,25
Biens D'équipements	17709	34,39	15895	34,02	-10,40
Biens De Consommation Non Alimentaires	8597	16,69	8275	17,71	-4,62
TOTAL	51501	100%	46727	100%	-9,62

Source : statistique du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2016, consulté le 15/07/2019.

Pour L'année 2016, fait ressortir à travers le tableau ci-après des baisses pour les groupes «biens alimentaires» de 11,72%, les «biens destinés à l'outil de production» avec une proportion de 10,25%, les «biens d'équipements» de 10,4 % et enfin, les «biens de consommation non alimentaires» de 4,62%.

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Tableau N°9 : Les valeurs d'importations par groupes de produit pour l'année 2017.

(Valeurs en millions USD).

Groupes de produits	Année 2016		Année 2017		Evolution %
	Valeurs	Structure%	Valeurs	Structure%	
Biens Alimentaires	8224	17,60	8437	18,36	2,60
Biens Destinés à l'outil de Production	14333	30,67	14497	31,54	-0,79
Biens D'équipements	15895	34,02	14573	31,71	-8,43
Biens De Consommation Non Alimentaires	8275	17,71	8450	18,39	1,34
TOTAL	46727	100%	45957	100%	-2,40

Source : les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2017, consulté le 15/07/2019.

Pour L'année 2017, fait ressortir une hausse pour l'ensemble des groupes de produits à l'exception de celui des biens d'équipements et les biens destinés à l'outil de production qui ont enregistré une baisse respective de 8,43 % et de 0,79 %.

Tableau N° 10 : Les valeurs d'importations par groupes de produits pour l'année 2018.

(Valeurs en millions USD).

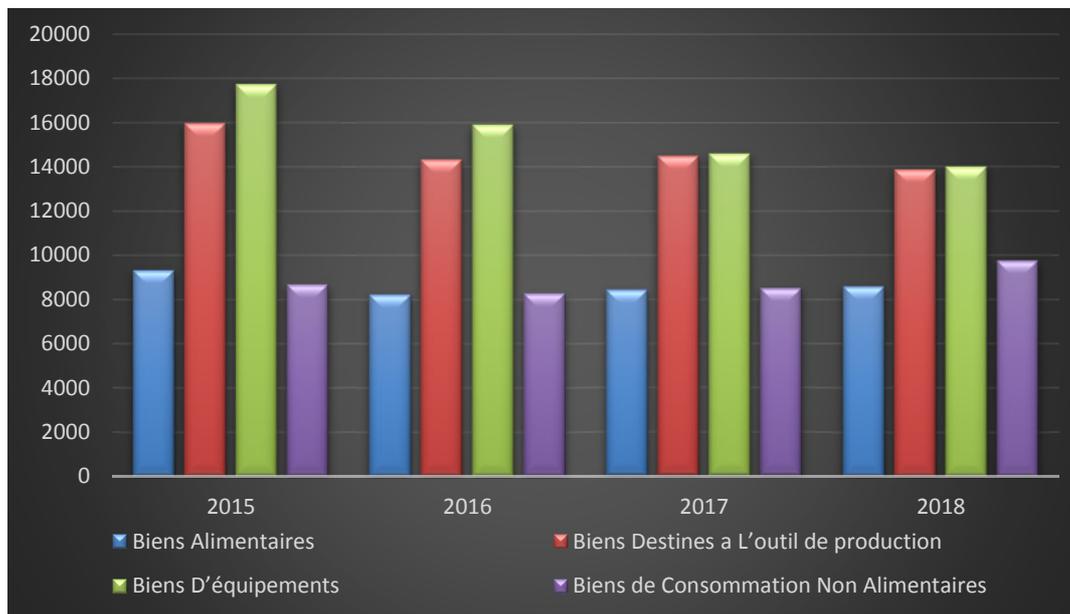
Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Groupes de Produits	Année 2017		Année 2018		Evolution%
	Valeurs	Structure %	Valeurs	Structure %	
Biens Alimentaires	8437	18,36	8573	18,56	1,60
Biens Destinés à L'outil de production	14497	31,54	13872	30,03	-4,36
Biens D'équipements	14573	31,71	13996	30,30	-4,18
Biens de Consommation Non Alimentaires	8450	18,39	9756	21,12	14,63
TOTAL	45957	100%	46197	100%	0,30

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2018, consulté le 15/07/2019.

Pour L'année 2018, fait ressortir à travers le tableau ci-après des hausses pour les groupes «biens de consommation alimentaires et non alimentaires» avec les parts respectives de 1,60%, et 14,63% , et des baisses pour les «biens destinés à l'outil de production» avec une proportion de 4,36%, et les «biens d'équipements» de 4,18% .

Graphes n°2 : Importations par groupes de produits pour les années 2015-2018.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des tableaux N°7 à 10.

Cette figure montre que les biens destinés à l'outil de production et les biens d'équipement sont les secteurs qui ont fortement baissé par rapport aux biens alimentaires qui ont légèrement diminué, contrairement aux biens de consommation non alimentaire qui ont légèrement augmenté.

➤ A L'EXPORTATION POUR L'ANNEE 2015-2018

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel de nos exportations à l'étranger durant l'année 2015 avec une part de 94,54% du volume global des exportations, et une diminution de 40,76% par rapport à l'année 2014.

Les exportations « hors hydrocarbures », qui restent toujours marginales, avec seulement 5,46% du volume global des exportations soit l'équivalent de 2,06 milliards de Dollars US, ont enregistré une diminution de 20,1% par rapport à l'année 2014. Les groupes de produits exportés en dehors des hydrocarbures sont constitués essentiellement par des demi-produits qui représentent une part de 4,48% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,69 milliard de Dollars US, des biens alimentaires avec une part de 0,62% , soit 234 millions de Dollars US, des produits bruts avec une part de 0,28%, soit en valeur absolue de 106

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

millions de Dollars US et enfin des biens d'équipements industriels et des biens de consommation non alimentaires avec les parts respectives de 0,05% et 0,03%.

Tableaux N°11 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2015.

(Valeurs en millions USD).

Principaux Produit	Année 2014		Année 2015		Evolution (%)
	Valeurs	Structure%	Valeurs	Structure%	
Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	938,55	36,35	588,07	28,51	-37,34
Ammoniacs anhydres	567,81	21,99	502,31	24,35	-11,54
Engrais Minéraux	292,42	11,33	438,85	21,27	50,08
Sucres de canne ou de betterave	228,14	8,84	149,85	7,26	-34,32
Phosphate de calcium	95,96	3,72	95,29	4,62	-0,70
Hydrocarbures cycliques	123,74	4,79	37,01	1,79	-70,09
Alcools acycliques	47,32	1,83	35,30	1,71	-25,40
Dattes	38,79	1,50	34,44	1,67	-11,21
Hydrogène Gaz rares	47,01	1,82	24,95	1,21	-46,93
Glace en plaques ou en feuilles	11,80	0,46	9,89	0,48	-16,19
Sous Total	2392	92,62	1916	92,87	-19,89
Total	2 582	100	2 063	100	-20,10

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2015, consulté le 18/07/2019.

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel de nos exportations à l'étranger durant l'année 2016 avec une part de 93,84% du volume global des exportations, et une diminution de 17,12% par rapport à l'année 2015. Les exportations « hors hydrocarbures », qui restent toujours marginales, avec seulement 6,16% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,78 milliard de Dollars US, ont enregistré une diminution de 9,55% par rapport à l'année 2015. Les groupes de produits exportés en dehors des hydrocarbures sont constitués essentiellement par des demi-produits qui représentent une part de 4,5% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,3 milliard de Dollars US, des biens alimentaires avec une part de 1,13% , soit 327 millions de Dollars US, des produits bruts avec une part de 0,29%, soit en valeur absolue de 84 millions de Dollars US et enfin des biens d'équipements industriels et des biens de consommation non alimentaires avec les parts respectives de 0,18% et 0,06%.

Tableaux N°12 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2016.

(Valeurs en millions USD).

Principaux Produits	Année 2015		Année 2016		Evolution(%)
	Valeurs	Structure%	Valeurs	Structure%	
Engrais minéraux ou chimiques azotes	419,44	21,30	447,68	25,14	6,73
Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	524,88	26,66	388,18	21,80	-26,04
Ammoniacés Anhydres	477,02	24,23	323,92	18,19	-32,10
Sucres de canne ou de betterave	149,85	7,61	231,65	13,01	54,59
Phosphate de calcium	95,29	4,84	77,99	4,38	-18,16
DATTES	34,70	1,76	37,52	2,11	8,13

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Hydrocarbures cycliques	52,05	2,64	36,32	2,04	-30,22
Alcools Acycliques	29,28	1,49	26,38	1,48	-9,90
Hydrogène, Gaz rares	27,28	1,39	24,39	1,37	-10,59
Fils, Câbles et autres conducteurs isolés	1,79	0,09	19,19	1,08	-
Sous Total	1812	92,01	1613	90,58	-10,95
Total	1 969	100	1 781	100	-9,55

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2016, consulté le 18/07/2019.

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel de nos exportations à l'étranger durant l'année 2017 avec une part de 94,54% du volume global des exportations, et une augmentation de 16,45% par rapport à l'année 2016. Les exportations « hors hydrocarbures », qui restent toujours marginales, avec seulement 5,46% du volume global des exportations soit l'équivalent de près de 1,89 milliard de Dollars US, ont enregistré une augmentation de 5,21% par rapport à l'année 2016.

Les groupes de produits exportés en dehors des hydrocarbures sont constitués essentiellement par des demi-produits qui représentent une part de 3,98% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,38 milliard de Dollars US, des biens alimentaires avec une part de 1% , soit 348 millions de Dollars US, des produits bruts et des biens d'équipements industriels avec une part identique de 0,21%, et enfin des biens de consommation non alimentaires avec la part de 0,06%.

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Tableaux N°13 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2017.

(Valeurs en millions USD).

Principaux Produits	Année 2016		Année 2017		Evolution (%)
	Valeurs	Structure%	Valeurs	Structure%	
Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	395,74	21,92	530,01	27,91	33,93
Ammoniacs Anhydres	322,93	17,89	341,76	18,00	5,83
Engrais minéraux ou chimiques azotes	447,73	24,80	323,71	17,05	-27,70
Sucres de canne ou de betterave	231,19	12,81	225,46	11,87	-2,48
Phosphate de calcium	71,85	3,98	55,13	2,90	-23,27
DATTES	37,53	2,08	51,37	2,71	36,88
Hydrogène, Gaz rares	23,38	1,30	43,11	2,27	84,39
Alcools Acycliques	33,65	1,86	31,59	1,66	-6,12
Machines a laver le linge	13,67	0,76	30,68	1,62	124,43
Hydrocarbures cycliques	43,35	2,40	27,06	1,42	-
Sous Total	1 621	89,81	1 660	87,41	2,40

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Total	1 805	100	1 899	100	5,21
--------------	-------	-----	-------	-----	------

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2017, consulté le 18/07/2019.

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel de nos exportations à l'étranger durant l'année 2018 avec une part de 93,13% du volume global des exportations, et une hausse de 15,26% par rapport à l'année 2017. Les exportations « hors hydrocarbures », qui restent toujours marginales, avec seulement 6,87% du volume global des exportations soit l'équivalent de 2,83 milliards de Dollars US, ont enregistré une augmentation de 46,63% par rapport à l'année 2017.

Les groupes de produits exportés en dehors des hydrocarbures sont constitués essentiellement par des demi-produits qui représentent une part de 5,45% du volume global des exportations soit l'équivalent de 2,24 milliards de Dollars US, des biens alimentaires avec une part de près de 0,91% , soit 373 millions de Dollars US, des biens d'équipements industriels avec une part de 0,22%, soit en valeur absolue de 90 millions de Dollars US et enfin des produits bruts et des biens de consommation non alimentaires avec les parts respectives de 0,22% et 0,08%.

Tableaux N°14 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2018.

(Valeurs en millions USD).

Principaux Produits	Année 2017		Année 2018		Evolution (%)
	Valeurs	Structure%	Valeurs	Structure%	
Engrais minéraux ou chimiques azotes	327,04	16,95	917,47	32,42	180,54

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	561,24	29,08	613,63	21,68	9,33
Ammoniacs Anhydres	341,95	17,72	446,75	15,79	30,65
Sucres de canne ou de betterave	225,46	11,68	233,03	8,23	3,36
DATTES	52,37	2,71	64,19	2,27	22,57
Phosphate de calcium	55,13	2,86	50,95	1,80	-7,58
Hydrogène, Gaz rares	27,46	1,42	37,80	1,34	37,65
Glace en plaques ou en feuilles	25,42	1,32	33,06	1,17	-
Machines a laver le linge	33,78	1,75	27,12	0,96	-19,72
Ciments	0,63	0,03	24,93	0,88	0,00
Sous Total	1 650	85,52	2 449	86,53	48,38
Total	1 930	100	2 830	100	46,63

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2018, consulté le 18/07/2019.

2.3. Répartition des importations par mode de financement

Les importations réalisées au cours de l'année 2015 ont été financées par CASH à raison de 58,78%, soit près 30,27 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une diminution de 5,44% par rapport à l'année 2014. Les lignes de crédits ont financé 37,72% du volume global des importations, soit une baisse de 22,08%. Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 3,5%, soit en valeur absolue de 1,8 milliard de dollars US.

Tableaux N°15 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2015.

(Valeurs en millions USD).

Mode de Financement	Année 2014		Année 2015		Evolution%
	Valeurs	Structure%	Valeurs	Structure%	
Cash	32013	54,65	32207	58,78	-5,44
Lignes de crédit	24 934	42,56	19428	37,72	-22,08
Comptes devises propres	18	0,03	17	0,03	-5,56
Autres	1 615	2,76	1786	3,47	10,59
TOTAL	58 580	100%	51501	100%	12,08

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2015, consulté le 20/07/2019.

Les importations réalisées au cours de l'année 2016 ont été financées par CASH à raison de 59,49%, soit près 27,8 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une diminution de 8,63% par rapport à l'année 2015. Les lignes de crédits ont financé 36,94% du volume global des importations, soit une baisse, de 11,36%. Le reste des importations est réalisé par le

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

recours aux autres transferts financiers à raison de 3,57%, soit en valeur absolue de 1,66 milliard de dollars US.

Tableaux N°16 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2016.

(Valeurs en millions USD).

Mode de financement	Année 2015		Année 2016		Evolution%
	Valeurs	Structure %	Valeurs	Structure %	
Cash	30 422	58,84	27797	59,49	-8,63
Lignes de crédit	19 475	37,67	17263	36,94	-11,36
Comptes devises propres	18	0,03	3	0,01	-83,33
Autres	1 787	3,46	1664	3,56	-6,88
TOTAL	51 702	100%	46727	100%	-9,62

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2016, consulté le 20/07/2019.

En 2017 les importations réalisées ont été financées par CASH à raison de 61%, soit près 28,04 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une diminution de 0,2% par rapport à l'année 2016. Les lignes de crédit sont financées 35,38% du volume global des importations, soit une baisse de 6,12%. Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 3,61%, soit en valeur absolue de 1,65 milliard de dollars US.

Tableaux N°17 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2017.

(Valeurs en millions USD).

Mode de financement	Année 2016		Année 2017		Evolution %
	Valeurs	Structure %	Valeurs	Structure %	
Cash	28096	59,67	28039	61,01	-0,20
Lignes de crédit	17 321	36,78	16261	35,38	-6,12
Comptes devises propres	3	0,01	14	0,03	-
Autres	1 669	3,54	1643	3,58	-1,56
TOTAL	47 089	100%	45957	100%	-2,40

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2017, consulté le 20/07/2019.

Les importations réalisées au cours de l'année 2018, ont été financées par CASH à raison de 59,56%, soit près 27,52 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une diminution de 2,05% par rapport à l'année 2017. Les lignes de crédits ont financé 36,6% du volume global des importations, soit une hausse de 3,69%. Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 3,84%, soit en valeur absolue de 1,77 milliard de dollars US.

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Tableaux N°18 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2018.

(Valeurs en millions USD).

Mode de financement	Année 2017		Année 2018		Evolution %
	Valeurs	Structure %	Valeurs	Structure %	
Cash	28093	60,99	27516	59,56	-2,05
Lignes de crédit	16305	35,40	16907	36,60	3,69
Comptes devises propres	14	0,03	7	0,02	-50,00
Autres	1647	3,58	1767	3,82	7,29
TOTAL	46059	100%	46197	100%	0,30

Source : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2018, consulté le 20/07/2019.

Section 3 : La limitation des importations en Algérie

Les opérations d'importations et d'exportations des marchandises sont principalement soumises aux dispositions de l'ordonnance 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations de marchandises.

La modification de cette ordonnance est intervenue suite à la baisse du prix du pétrole en 2015 dans la logique de réduire la facture des importations, et ce en vertu de la loi 15-15 du 15 juillet 2015, nous explorons dans les paragraphes qui suivent les principales dispositions relatives aux opérations de commerce extérieur avant et après la modification.

3.1. Les importations avant la modification de l'ordonnance 03-04 du 19 Juillet 2003

L'Ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises.

La présente ordonnance a pour objet de définir les règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises, ci-après dénommées « produits ». Cette ordonnance comprend trois chapitres essentiels: les dispositions générales; la protection de la production nationale et la promotion des exportations, le contenu de chacun est détaillé dans les lignes qui suivent :

3.1.1. Les mesures des dispositions générales

Ces mesures concernent :¹

- L'interdiction de l'importation de tout produit portant atteinte à la sécurité, à l'ordre public et à la morale ;
- l'imposition des mesures particulières sur les opérations d'importation et d'exportation des produits touchant à la santé humaine et animale, à l'environnement, à la protection de la faune et de la flore et à la préservation des végétaux ;
- L'obligation de la réalisation des opérations du commerce extérieur par des personnes

¹JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°43 (JORA), P. 29.

physiques ou morales ayant la qualité de commerçant ;

- Le contrôle de change obligatoire des opérations d'import/export ;
- L'exigence de la conformité des produits importés aux spécifications relatives à la qualité et à la sécurité ;
- Les licences d'importation ou d'exportation peuvent être instituées dans certains cas.

3.1.2. Les mesures de protection de la production nationale

Pour pouvoir préserver la production nationale, l'ordonnance souligne que des mesures peuvent être mises en œuvre telles que :¹

- La protection tarifaire par les droits de douane ad valorem et les mesures de défense commerciales (sous forme de mesures de sauvegarde ou anti-dumping) ;
- La mise en place des mesures de sauvegarde lorsque la quantité de produit importé est énorme, au point de constituer un risque concurrentiel pour les produits nationaux similaires. Les mesures de sauvegarde comprennent la suspension partielle ou totale de concession et/ou d'obligation sous forme de restriction quantitative l'importation ou de relèvement de droit de douane ;
- L'établissement d'un compensateur pour compenser toute subvention accordée directement ou indirectement à la production, à l'exportation ou au transport de tout produit dont l'exportation vers l'Algérie cause un dommage à une branche de la production nationale ;
- L'application d'un droit anti-dumping sur tout produit dont le prix à l'exportation vers l'Algérie est inférieure à sa valeur normale ou à celle d'un produit similaire ;
- L'instauration de mesures de sauvegarde en cas de difficultés de la balance de paiement.

¹ Ibid, P.30.

3.1.3. Les mesures de promotion des exportations

Il s'agit de la création d'un conseil national consultatif de promotion des exportations présidé par le premier ministre dont les missions sont :¹

- La définition des objectifs et de la stratégie de développement des exportations ;
- L'évaluation des programmes et actions de promotion des exportations ;
- La proposition des mesures de nature institutionnelle, législative ou réglementaire pour la facilitation de l'expansion des exportations hors hydrocarbure ;

L'ordonnance a créé, par ailleurs, l'agence nationale de promotion du commerce extérieur dont la principale mission est la promotion des exportations hors hydrocarbures. elle est chargée :

- D'assurer la gestion des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures ;
 - Assurer une gestion dynamique de réseau national d'information commerciale ;
 - Alimenter les entreprises algériennes en informations commerciales et économiques sur les marchés extérieurs ;
 - Soutenir les efforts des entreprises algériennes sur le marché extérieurs ;
 - Préparer, organiser et assister les entreprises algériennes dans les foires et manifestations économiques à l'étranger ;
 - Faciliter aux entreprises algériennes l'accès aux marchés extérieurs ;
 - Animer les missions de prospection et d'expansion commerciales ;
 - Assister les opérateurs algériens dans la concrétisation des relations d'affaires avec leurs partenaires étrangers ;
 - Promouvoir le label du produit Algérien à l'étranger.
- L'agence peut créer des bureaux de représentation et d'expansion commerciale à l'étranger dont les missions.

¹Ibidem.

3.2. Les importations après la modification de l'ordonnance 03-04 du 19 Juillet 2003

L'augmentation du volume des importations pose deux problèmes majeurs pour l'économie nationale : une concurrence accrue sur les produits locaux et l'effondrement des réserves de changes qui servent à payer ces importations. Pour cela, les pouvoirs publics Algériens ont adopté depuis l'année 2015 une politique protectionniste visant à réduire les importations du pays. A cet effet, entre l'année 2015 et l'année 2017 des licences d'importation ont été instaurées pour un certain nombre de produits. Ces licences d'importation ont été abandonnées en 2018 et ont été remplacées par une interdiction de plusieurs centaines de produits (851 sous-positions tarifaires). Enfin, le 27 Janvier 2019, un droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) a été instauré sur une liste de 1095 sous positions tarifaires portant sur plusieurs produits différents.

3.2.1 Les licences d'importations

Les licences d'importation peuvent être définies comme étant des procédures administratives qui exigent, comme condition préalable à l'importation de marchandises, la présentation à l'organe administratif compétent d'une demande ou d'autres documents.¹

Les licences d'importation ont touché l'importation des voitures, du ciment, le rond à béton, le bois et le fil machine. Une flambée des prix de ces produits a été enregistrée dès l'entrée en vigueur de ce dispositif. Cette situation a engendré des rentes de situation, les revendeurs et les intermédiaires dans les ventes de ces produits ont réalisé des bénéfices conséquents en un temps record. Ajouter à cela, l'arrêt de plusieurs chantiers de construction à cause de la cherté des produits et de l'indisponibilité aussi. Bien plus, les entreprises qui utilisent ces produits comme matières premières ce sont retrouvées dans des situations très difficiles pour se procurer ces produits, et quand les produits sont disponibles ils sont généralement inaccessibles pour ces petites entreprises (beaucoup de cas de fermeture d'entreprises ont été enregistrés suite à la mise en place des licences d'importation).

Quant aux voitures, les prix de celles-ci ont doublé en quelques mois et des usines de montages de véhicules ont été agréées pour remplacer l'importation de véhicules complets par l'importation de kits destinés aux montages avec tous les problèmes engendrés avec ces

¹<https://www.liberte-algerie.com/contribution/lomc-et-les-licences-dimportation-211937>, 28/05/2019.

montages (sécurités, normes, la répartition des agréments et le retour à la case départ pour la sortie des devises, plus 2,5 milliards de dollars d'importation en 2018).¹

Aucun gain n'a été enregistré pour le trésor public suite à l'utilisation des licences d'importation.

Les modifications ont été apportées par la loi n°15-15 du 15 juillet 2015. Cette loi a été promulguée dans le contexte de la chute du prix du baril de pétrole, elle avait donc pour principal objectif d'instaurer des mesures permettant de limiter les importations et rééquilibrer par conséquent la balance des paiements. C'est la raison pour laquelle, elle a mieux détaillé les conditions d'octroi des licences d'importation / d'exportation.²

La présente loi a pour objet de modifier et de compléter les dispositions de l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003.

Elle souligne clairement que « des mesures de restriction quantitatives et/ou qualitatives et/ou des mesures de contrôle des produits à l'importation ou à l'exportation peuvent être appliquées dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur ».

Ces mesures visent à :³

- Conserver les ressources naturelles épuisables conjointement avec l'application de ces restrictions à la production ou à la consommation ;
- Assurer à l'industrie nationale de transformation les quantités essentielles de matières premières produites sur le marché national et ce, en conformité avec les principes prévus par les accords internationaux auxquels l'Algérie est partie ;
- Mettre en œuvre des mesures essentielles à l'acquisition ou la répartition de produits en prévision d'une pénurie ;
- Sauvegarder les équilibres financiers extérieurs et l'équilibre de marché ;
- L'application de règles relatives aux procédures de licences d'importation ou d'exportations d'une manière juste et équitable.

Dans ce sens, la loi souligne que la licence d'importation ou d'exportation doit être

¹<https://algeriepart.com/2017/12/24/document-exclusif-liste-complete-1000-produits-etrange-interdits-algerie/>, 29/05/2019.

²JORA, Op.cit, N°41, P. 10.

³Ibidem.

présentée avec le dossier de dédouanement de la marchandise. L'objet de la licence est de limiter les quantités ou les valeurs des produits importés ou exportés. Néanmoins, la loi est flexible quant à ces quantités ou valeurs, car elle tolère des écarts mineurs en la matière par rapport aux chiffres indiqués sur la licence, par suite de différences résultant du transport ou de chargement des marchandises non emballées, ou d'autres différences mineurs compatibles avec la pratique commerciale normale. Par ailleurs, la loi a distingué les licences automatiques et les licences non-automatiques :¹

3.2.1.1. Les licences automatiques d'importations ou d'exportations

On entend par licences d'importation automatiques (c'est-à-dire les licences utilisées pour recueillir des données statistiques ou d'autres informations factuelles concernant les importations) les licences d'importation qui sont accordées dans tous les cas sur présentation d'une demande, et qui ne sont pas administrées de façon à exercer des effets de restrictions sur les importations ou les exportations², ils s'appliquent par les dispositions suivantes³ :

- Sont ouvertes à toute personne physique ou morale, qui remplit les conditions légales et réglementaire exigées pour effectuer des opérations d'importation ou d'exportation des produits soumis à des licences automatiques ;
- Sont présentées n'importe quel jour ouvrable avant le dédouanement des marchandises ;
- Sont accordées dans une durée de dix jours maximum ;
- Ils peuvent être maintenus aussi longtemps qu'existent les circonstances qui ont motivé leurs mises en œuvre.

3.2.1.2. Les licences non automatiques

Ce sont les licences qui ne répondent pas à la définition des licences automatique⁴. Elles s'appliquent par les dispositions suivantes :⁵

- Leurs procédures ne doivent pas exercer, sur le commerce d'importation ou

¹ Ibid, P.11.

² https://www.wto.org/french/tratop_f/implic_f/implic_f.htm, 28/05/2019.

³ JORA, Op.Cit, P.12.

⁴ https://www.wto.org/french/tratop_f/implic_f/implic_f.htm, 28/05/2019.

⁵ JORA, Op.Cit, P.12.

d'exportation, des effets de restriction ou de distorsion s'ajoutant à ceux causés par l'introduction de la restriction ;

- Ces procédures correspondent, quand à leur champ d'application et à leur durée, à la mesure qu'elles servent à mettre en œuvre et elles n'imposent pas une charge administrative plus lourde que ce qui est absolument nécessaire pour administrer la mesure ;
- Les opérateurs économiques (personnes physiques ou morales) remplissant les conditions conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, au droit de demander des licences et de voir sa demande prise en considération dans les conditions de légalité ;
 - Accordée pour une durée de trente jours pouvant être prolongée pour une autre durée de trente jours ;
 - Si la licence n'est pas accordée, les raisons doivent être motivées et communiquées à l'opérateur économique concerné ;
 - La durée de validité des licences doit être raisonnable.

3.3. L'interdiction

L'interdiction d'importation d'un certain nombre de produits a, quant à elle, engendré une pénurie de ces produits sur le marché national. Cette situation a eu comme effet négatif l'augmentation des prix de ces produits et le recours à l'importation frauduleuse (introduction sur le territoire national de ces produits dans des cabas à partir des aéroports et des frontières terrestres notamment). Et a eu comme effet, positif l'encouragement du produit local. En effet, le produit local a su s'adapter à cette situation par l'augmentation de la quantité produite et dans certains cas de la qualité aussi (boulonnerie, l'outil informatique, chocolaterie et confiserie, et aussi les produits agricoles, notamment les fruits et légumes).¹

¹file:///C:/Users/s/Downloads/Les%20interdictions%20C3%A0%20l'importation%20en%20Alg%C3%A9rie%20_%C2%A0Tout%20C3%A7a%20pour%20C3%A9conomiser%20deux%20sous%20!%20-%20Alg%C3%A9rie%20Part.html,18/05/2019.

Ces deux mécanismes (licences d'importation et l'interdiction des importations) ont engendré l'augmentation des prix, ont donc participé à l'augmentation du taux d'inflation à cause, notamment, de la pénurie engendrée par le manque de ces produits sur le marché national et l'augmentation, non justifiée, des prix des produits locaux, faite par des producteurs en situation de monopole ou quasi-monopole.

3.4. Le droit additionnel provisoire de sauvegarde

Les marchandises et produits qui ont été soumis à la suspension provisoire à l'importation durant l'année 2018, sont désormais, libre à l'importation moyennant le paiement d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS)".

Le ministère du commerce rappelle, à ce titre, que l'instauration du DAPS comme instrument tarifaire, intervient pour des raisons liées à la sauvegarde de la balance de paiement, l'encouragement de la production nationale et le développement des industries naissantes.¹

Le DAPS concerne ainsi plusieurs groupes de produits à savoir les viandes blanches et rouges (à l'exception de la viande bovine congelée), les fruits secs, les fruits frais (à l'exception de la Banane), les légumes frais, la préparation de viandes, la préparation de poissons et les fruits conservés ou préparés. Il concerne également les préparations alimentaires, les préparations pour soupes et potages, les dérivés de céréales, le ciment, les produits cosmétiques et les papiers d'hygiène.

Ils sont aussi concernés par le DAPS, les produits plastiques, les caisses et caissettes en bois, les tapis, et autres revêtement de sol en matières textiles, le marbre et le granit finis, la céramique finie, les produits en céramique, le verre et l'ouvrage en verre, les ouvrages en fonte, l'aluminium et l'ouvrage en aluminium. Le communiqué cite aussi les articles de robinetterie sanitaire, les chaises et les meubles, les lustres, les machines et les articles électroménagers, le téléphonie mobile et les ouvrages divers.

Les marchandises et produits par sous position tarifaire concernés par le DAPS, figurent dans la liste annexée à l'arrêté du Ministre du Commerce du 26 Janvier 2019 (Journal officiel n 06).

¹ file:///C:/Users/s/Downloads/DAPS.html, 29/04/ 2019.

Chapitre I : Présentation du commerce extérieur Algérien

Selon le ministère, la liste des marchandises et produits soumis au DAPS peut faire l'objet d'une "révision" et d'une "actualisation périodique", et ce, en fonction de l'évolution de la mise à niveau des entreprises nationales par rapport à la concurrence internationale et sur la base du suivi de volume des importations desdits produits et ce, en coordination avec les secteurs économiques et les représentants des filières concernées.¹

¹Ibidem.

Conclusion

Le commerce extérieur Algérien a connu des limites considérables, à cause de la reconstruction de l'après-guerre et des problèmes de la politique de l'économie fermée.

Mais à partir des années 90, les réformes économiques ont principalement pour objectif de transformer l'économie Algérienne centralisée en une économie libérale ouverte, cela a fait augmenter les importations du pays.

Afin de limiter et réduire les dépenses des importations, le gouvernement a mis en place des dispositifs administratifs très lourds et très complexes pour contrôler les importations ce qui a permis de les réduire et d'économiser les ressources, et de favoriser la production locale.

Chapitre II :

**Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle
dans le Financement du Commerce Extérieur**

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

Introduction

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie a procédé à la transformation du système de financement colonial pour l'adapter aux besoins de financement d'une économie nationale. Dès la fin des années 80, de principales réformes ont été mises en œuvre ayant pour but de se tourner vers l'économie de marché. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques spécialisées, ensuite à modifier les textes réglementaires régissant les banques. En effet, avec la promulgation de la loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la libéralisation du secteur bancaire et le passage d'une économie dirigée à une économie de marché s'est concrétisé, car elle a permis l'ouverture de la profession bancaire à l'initiative privée et étrangère.

Lors des négociations commerciales, les modalités financières du contrat prennent une importance primordiale. Elles concernent, entre autres, les techniques de paiement dont laquelle, l'importateur et l'exportateur dans leurs relations commerciales, se heurtent à divers risques. Ces risques résultent de non-respect des clauses du contrat commercial, désaccord ou rupture des relations économiques.... Tout ces aléas, font appel à des garanties internationales qui permettent de sécuriser les paiements des opérations de commerce entre les deux parties.

Ce chapitre a été structuré de manière à présenter, en première section, présentation du système bancaire en Algérie, en deuxième section le rôle des banques dans le financement du commerce extérieur en algérie.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

Section 1 : Présentation du Système Bancaire en Algérie

Le système bancaire algérien a connu de nombreux changements, de nouvelles réformes et lois, ont modifié l'organisation bancaire. A cet effet, les réformes entamées depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit 1990 ont contribué au développement du secteur bancaire. Dans cette section nous allons présenter le système bancaire algérien, son évolution ainsi que les catégories des banques.

Le système bancaire est l'ensemble des banques (secondaires, commerciales) d'une même zone monétaire forme un système bancaire piloté par une banque particulière appelé banque centrale qui contrôle l'ensemble des banques, assure l'émission des billets et définit la politique monétaire.¹

En Algérie, le système bancaire a connu une évolution remarquable. Ce système est passé par deux (02) phases très importantes :

- première phase, avant 1990.
- deuxième phase, depuis 1990.

1.1. La présentation du système bancaire algérien avant 1990

Historiquement, le secteur bancaire a assumé un rôle d'accompagnement du secteur public et cela juste après l'indépendance, donc on peut distinguer quatre périodes: 1962-1966, 1966-1967, 1982-1985 et 1986-1990.

1.1.1. La période 1962-1966

Premièrement, pour réussir sa souveraineté nationale, un Trésor Public a été mis en place en Août 1962, ensuite la création d'un Institut d'Emission qui porte le nom de la Banque Centrale d'Algérie et d'une nouvelle unité monétaire nationale en 1964 qui est le Dinar Algérien (**DA**) remplaçant ainsi le Franc algérien (**FA**), puis la création de la CAD et la

¹ <https://www.etudier.com/dissertations/Le-Syst%C3%A8me-Bancaire/264561.html>, (Consulté le 10/06/2019).

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

CNEP en 1964, entre 1966 et 1967 c'est la naissance des trois banques commerciales dénommées BNA, CPA, BEA.

➤ **Le Trésor Public**

Le Trésor Public Algérien fut créé le 29 Août 1962, il a pris en charge les activités traditionnelles de la fonction du Trésor (émission de la monnaie divisionnaire entre autre) auxquelles s'ajoutent d'importantes prérogatives en matière d'octroi de crédits d'investissement au secteur économique : il en est de même pour le crédit d'équipement au secteur agricole autogéré, qui a été exclu du financement de la part des institutions bancaires étrangères existantes à l'époque. La fonction exceptionnelle de « crédit » à l'économie par le Trésor mérite d'être d'ores et déjà signalée, dans la mesure où cette fonction s'est développée après et ce, malgré la nationalisation des banques en 1966 - 1967 et la volonté de leur réinsertion dans le circuit économique en 1971¹.

➤ **La Banque Centrale d'Algérie**

Dès le lendemain de l'indépendance, l'Algérie a récupéré sa souveraineté monétaire, en créant son propre institut d'émission dénommé « Banque Centrale d'Algérie » qui a été créée par la loi, n° 62-144 du 13 /1 2/1 962, afin de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, par le crédit et les échanges, les conditions favorables à un développement économique national.

Elle a pour fonctions principales² :

- D'émettre des billets de banque et réguler la circulation monétaire ;
- De diriger et contrôler la distribution du crédit ;
- D'acheter et de vendre de la devise ;
- D'accorder des concours à l'Etat sous forme, soit d'escomptes d'obligations cautionnées souscrites à l'ordre du trésor, soit d'avances pures et simples consenties à ce dernier ;

¹ AFTIS Hamza, Analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion, Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, p.129.

² file:///C:/Users/s/Downloads/Memoire%20Online%20-%20Etude%20analytique%20d'un%20financement%20bancaire%20_Crédit%20d, (Consulté le 11/06/2019).

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

- De placer et gérer les réserves des changes du pays ;
- D'autoriser sous forme de licences, les importations et exportations des opérateurs nationaux publics ou privés.

➤ La mise en circulation du Dinar Algérien (DA)

Si la récupération du privilège de l'émission va dans le sens de la reconquête de la souveraineté nationale, son exercice est lié à l'existence d'une unité monétaire propre. Ainsi le 10 Avril 1964, le Dinar Algérien fut introduit dans tout le pays en vue de remplacer le Franc Algérien, tout en maintenant inchangé la parité de son unité monétaire avec le Franc Français. (1DA = 1FF). L'Algérie a défini sa monnaie directement par l'égalité (1DA= 180 mg d'or) à la différence des autres pays de la zone Franc.

Cette tendance à l'autonomie s'est confirmée d'ailleurs, lors de la dévaluation du Franc le 9 Août 1969, l'Algérie n'avait pas suivi le mouvement et le Dinar devient fixe à 180 mg d'or. Cependant le Dinar reste inconvertible et l'Algérie se doit d'acquérir des moyens de paiement internationaux pour son développement.¹

➤ La Caisse Algérienne de Développement (CAD)

La Caisse Algérienne de Développement est considérée comme l'une des premières institutions construites après l'indépendance après la banque centrale. L'Algérie s'est dotée dès le 12/12/1962 d'un institut d'émission au plein sens du terme. Créée par la banque centrale dont le but principal est de prendre la relève de toutes les activités d'organisme français après l'indépendance ainsi, de rassembler les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale. La CAD ce fut créée légalement le 7 mai 1963 dont l'objectif est de rassembler les programmes d'investissement public ou l'importation à la direction du trésor. Sa mission principale est l'accord des crédits à moyen et long terme en particulier pour la réalisation des plans de développements et de faire le suivi des projets d'investissement lancés avant l'indépendance².

¹ AFTIS Hamza, Op.cit, P.130.

² MOUZIANE Fatma, Effet des facteurs macro-économiques sur la performance des banques algériennes, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Oran, 2016, P. 95.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

➤ La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP)

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance a été créée le 10 août 1964, sur la base du réseau de la Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie (CSDCA) pour mission, la mobilisation de la collecte de l'épargne dégagée par les revenus moyens afin de les distribuer, notamment, à la construction de logements et pour faire face à l'ensemble des problèmes soulevés par les entreprises publiques. La première agence de la CNEP a officiellement ouvert ses portes le 1er mars 1967 à Tlemcen.¹

1.1.2. La période 1966-1967

Depuis son indépendance, l'Algérie avait opté pour un système de gestion socialiste. Durant cette période l'Algérie a opté pour la création d'un système bancaire classique composé des banques commerciales algériennes, qui, pour la plupart, ont vu le jour à la faveur des mesures de reprise des banques étrangères décidées durant cette période (nationalisation des banques étrangères en banques nationales). A l'issue de cette nationalisation, on assistera à la création de trois banques publiques, chargées de collecter des dépôts et de dispenser des crédits à court terme à l'économie nationale.

➤ La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La BNA est la première banque commerciale nationale à être créée en juin 1966. Elle exerce alors toutes les activités d'une banque universelle avec un département spécialisé dans le financement de l'agriculture. Elle est la première banque publique à avoir obtenu son agrément dans le cadre de la loi relative à la monnaie et au crédit. Le réseau de la BNA compte 211 agences en 2016 réparties sur tout le territoire national.²

¹ AFTIS Hamza, Op.Cit, P. 132.

² KPMG, DZ, Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2012, p. 13.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

➤ Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Le CPA est créé en 1966 (ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966). Le CPA reprend, dans un premier temps, les activités de cinq banques populaires étrangères : la Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger (BPCI Alger), la Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Oran (BPCI Oran), la Banque Populaire Commerciale et Industrielle de Constantine (BPCI Constantine), la Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Annaba (BPCI Annaba), la Banque Populaire du Crédit d'Algérie (BPCA). Dans un second temps, à partir de 1967, le CPA reprend les activités de la Banque Algérie-Misir, de la Société Marseillaise de Crédit en Algérie (SMC Algérie), de la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB). Le CPA est agréé en 1997. Aux termes de ses statuts, le CPA est une banque universelle. L'établissement a pour mission de promouvoir le développement du BTPH, des secteurs de la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, de l'hôtellerie et du tourisme, des médias, de la PME/PMI et de l'artisanat. Les deux initiatives n'ont pas abouti. L'Etat s'était ravisé, lors de la première opération, en raison du prix de cession jugé trop bas et, lors de la seconde tentative, en raison de la crise financière et bancaire internationale qui risquait d'impacter défavorablement la privatisation du CPA. Le réseau du CPA est composé de 142 agences en 2016.¹

➤ La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)

Dans le but de faciliter et de développer les rapports économiques avec les pays étrangers, les pouvoirs publics ont été guidés à parachever l'édifice du système bancaire Algérien en créant la BEA le 01/10/1967, selon l'ordonnance n°67-204, dont le capital est entièrement souscrit par l'Etat comme les autres banques précédentes. Depuis cette date, le processus de prise en main des banques était terminé, la BEA a repris les fonctions des banques suivantes : Crédit Lyonnais, Société Générale, Braclay's Bank Limited, Crédit du Nord et finalement la banque industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée.²

¹ Ibid, P. 14

² MOUZIAN Fatma, Op.cit, P. 97.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

1.1.3. La période 1982-1985

A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée, en vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable.

➤ La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 le 13 mars 1982. Elle a repris les attributions de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) dans le domaine du financement du secteur agricole. La création de la BADR peut être assimilée à une opération de déconcentration d'une partie de l'activité de la BNA. Selon A. NAAS, « Au plan fondamental, la création d'une nouvelle banque ne modifie pas l'organisation et le fonctionnement du système bancaire national ».

➤ La Banque de Développement Local (BDL)

La banque de développement local a été créée par décret n°85/84 du 30 avril 1985, suite à la restructuration du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui, lui, a cédé 39 agences. La BDL avait pour mission essentielle, à sa naissance, la prise en charge du portefeuille des entreprises publiques locales (EPL).¹

1.1.4. La période 1986-1990

Cette période est caractérisée par l'apparition de la loi n° 86-12 du 19 Août 1986 portant régime des banques qui a marqué l'amorce de la refonte du système bancaire algérien. Il est important de relever que cette loi n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, car « le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaires et financiers, un faible degré de

¹ AFTIS Hamza, Op.cit, P.134.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit »

Ces aménagements se sont toutefois avérés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes¹.

1.2. La présentation du système bancaire algérien depuis 1990

Le gouvernement algérien a mis un ensemble de réformes visant à faire passer son économie d'un système planifié vers une économie de marché, ce qui permettra de transformer le fonctionnement du secteur bancaire, et ce, à travers divers événements d'ordre politique et économique. La promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, a permis de mettre en place un nouveau cadre réglementaire du système bancaire algérien.

➤ Les ruptures de la loi 90-10

La loi sur la monnaie et le crédit vise à éliminer définitivement les sources d'endettement et d'inflation, en brisant les liens institutionnels, les formes instrumentales entre la Banque Centrale, les banques primaires et le Trésor Public, ainsi que les modalités opératoires qui les ont rendues passives.

Les liens institutionnels à rompre concernant ceux instaurés auparavant entre la Banque Centrale, d'une part, et le Trésor et les banques primaires, d'autre part.

- La loi sur la monnaie et le crédit introduit en premier lieu la séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire, De ce fait, le financement du Trésor Public doit désormais s'effectuer suivant certaines conditions. Les avances de la Banque Centrale au Trésor sont plafonnées à 10% des recettes fiscales de l'année précédente. Celles-ci doivent être remboursées avant la fin de l'année suivante. Quant aux avances de la Banque Centrale accordées au Trésor, leur remboursement sera échelonné sur 15ans.
- En second lieu, une politique d'encadrement de crédit a été mise en place afin de mettre fin au recours systématique des banques au refinancement en monnaie centrale. Toutefois, ce

¹ CHERIGUI Chahrazed, Le financement du commerce extérieur par les banques algériennes, Mémoire de magister en droit bancaire et financier, Université d'Oran, 2014, P. 18.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

refinancement sera désormais sous contrôle monétaire. Cette procédure a permis de rehausser le statut de la Banque Centrale qui, par conséquent, a retrouvé sa position privilégiée d'Institut d'Emission.

- La mise en place de nouvelles réglementations qui imposent aux banques, le respect de nouvelles normes et de ratios, dont les règles prudentielles, ainsi que, les règles de commercialité et de l'éligibilité.¹

➤ Les objectifs de la loi 90/10

La loi 90/10 a pour objectifs de² :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative ;
- Réhabiliter le rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du Crédit ;
- Rétablir la valeur du Dinar Algérien ;
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie ;
- Encourager les investissements extérieurs utiles ;
- Assainir la situation financière des entreprises du secteur public ;
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et établissements financiers ;
- Diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises, par la création d'un marché financier.

➤ Les innovations apportées par la loi 90-10

La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit est une sorte de loi programmée dans la mesure où elle ne se limite pas à codifier des pratiques et usages établis, mais surtout à introduire de nouvelles règles en matière monétaire et bancaire compatibles avec les mécanismes de l'économie de marché.

¹ AFTIS Hamza, Op.cit, P.146-147.

² BENMANSOUR Abdellah et LACHACHI Meriem, Quelle place occupe la loi 90/10 dans la politique monétaire Algérienne, Université de Tlemcen, P. 02.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

A cet égard, la loi introduit une organisation plus simple et plus fluide de la gestion des mouvements des capitaux par différentes institutions (le marché monétaire et le marché de change, centrale des impayées, des risques et des bilans).

La loi a permis l'ouverture du secteur bancaire au capital privé, pour répondre aux exigences des normes et règles « universelles » en matière bancaire, ainsi que l'ouverture du capital de l'une à l'autre banque publique.

L'innovation la plus importante réside dans le fait que cette loi a introduit des institutions, des instruments et des mécanismes de marché, inconnus jusqu'alors en Algérie, en matière d'offre et de demande des capitaux. Son dispositif visait à diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les grandes entreprises, en émergeant par la même, les activités traditionnelles dans la banque et en créant un marché financier.

De ce fait, les banques voyaient s'ouvrir, devant elles, de nombreuses et nouvelles activités financières, qui leur donneront l'occasion d'accroître leur rentabilité par la mise en place de nouveaux produits et des nouvelles pratiques.¹

1.3. les composants du système bancaire algérien

En Algérie, nous pouvons distinguer les banques suivantes :

1.3.1. Les banques commerciales: (Les banques de dépôts ou de crédits)

Elles sont spécialisées dans l'octroi de crédit, généralement à court terme, et dont les capitaux propres sont représentés par des fonds confiés par la clientèle, ce qui laisse entendre que leur activité est basée surtout sur les dépôts de celle-ci.

On distingue des banques publique et privé :

Au nombre de 20, Le secteur bancaire est constitué des banques publiques et des banques privées qui son comme suit :

1.3.1.1. Les banques commerciales publiques

Elles ont joué un rôle prépondérant dans le cadre du développement de l'économie Algérienne. Ainsi, le secteur bancaire est constitué de six banques : la Banques Nationale d'Algérie (**BNA**), le Crédit Populaire d'Algérie (**CPA**), la Banque Extérieure d'Algérie (**BEA**),

¹ AFTIS Hamza, Op.cit, p. 148.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

la Banque de Développement Local (**BDL**), la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**BADR**), la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (**CNEP**).¹

1.3.1.2. Les banques commerciales privées

La LMC a consacré dans ces articles un cadre pour les banques privées et étrangères, pour l'exercice de leur fonction. On trouve : la Banque El Baraka d'Algérie, Citibank N.A Alegria (succursale de banque), Arab banking Corporation-Algeria, Natixis-Algérie, Société Générale-Algérie, BNP Paribas Al-Djazair, Trust Bank-Algeria, The Housing bank for trade and finance-Algeria, Gulf Bank Algérie, Fransabank Al-Djazair, Crédit agricole corporate et investment Bank-Algérie, HSBC-Algeria (succursale de banque), et Al Salam Bank-Algeria.

1.3.2. Les établissements financiers

Les établissements financiers sont définis comme de personnes morales qui effectuent, à titre de profession habituelle et principalement, les opérations de banque.

Les établissements financiers ont un caractère spécial. Ils remplissent deux fonctions² :

- Octroi de financements spécialisés ou prise de participations dans des projets et des entreprises.
- Offre de garanties appropriées afin de permettre aux banques de s'engager davantage dans le financement de l'économie et de minimiser les risques d'insolvabilité.

Parmi les établissements financiers, on distingue :

- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (**CNMA**).
- La Société de Refinancement Hypothécaire (**SRH**).
- La société financière d'investissement de participation et de placement (**Sofinance-Spa**).
- Arab Leasing Corporation (**ABC**).

¹<http://www.radioalgerie.dz:9090/fr/article/20180208/133345.html>, (Consulté le 08/06/2019).

² Ibid.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

- Maghreb Leasing Algérie (MLA).
- Cetelem Algérie.
- Société nationale de leasing.
- Ijar leasing Algérie.
- El Djazair Ijar.

Section 2 : Le rôle des banques dans le financement du commerce extérieur en Algérie

Les activités internationales des entreprises sont nombreuses et variées leur financement a permis l'émergence de techniques spécifiques.

La première priorité d'un exportateur et d'un importateurs la sécurité des paiements il n'y a plus de commerce international s'il n'y a pas de confiance entre les opérateurs c'est pour contribuer à cette confiance que furent développés les moyens de paiement documentaires.

2.1. Les techniques de financement du commerce extérieur

Les opérations du commerce extérieur sont composées de deux (02) techniques de financement, le financement des importations et le financement des exportations.

2.1.1. Le financement des importations

Les techniques de financement des importations utilisées dans les transactions commerciales internationales sont multiples et montrent de caractéristiques diverses.

Par ailleurs, les techniques de financement les plus élaborées et les plus équitables dans ce cas sont le crédit documentaire, la remise documentaire et le transfert libre.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

2.1.1.1. Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remise de documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat.

Le crédit documentaire est donc un crédit par signature. La lettre de crédit stand by est amenée de plus en plus à se substituer aux autres garanties internationales. Son mécanisme s'apparente à celui du crédit documentaire et elle peut servir utilement comme instrument de paiement par défaut et le remplacer dans certains cas. ¹

Les crédits par signature présentent des avantages et des inconvénients pour le banquier comme pour son client.

Les avantages pour la banque sont les suivants :

- Au moment de sa mise en place, un crédit par signature évite toute sortie de fonds ;
- Au moment de sa mise en place, un crédit par signature évite toute sortie de fonds ;
- Il évite les contraintes en cas d'encadrement du crédit ;
- Il permet la perception de commissions sur l'autorisation voire sur l'utilisation ;
- Enfin, le banquier peut être subrogé dans les droits du créancier bénéficiaire de l'engagement (avantage déterminant en cas de cautions fiscales ou douanières).

Pour ce qui est des inconvénients pour la banque ²:

- Le risque est difficile à évaluer ;
- Le suivi des engagements est lourd à gérer ;
- Il y a souvent décalage des engagements dans le temps.

Du côté du client de la banque, les avantages sont :

- Ce type de concours permet une meilleure gestion de la trésorerie ;
- Il y a souvent diminution des coûts financiers ;

¹ <https://www.banque-info.com/guide/credits-aux-entreprises/les-credits-par-signature>, (Consulté le 08/06/2019).

² Ibidem.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

- Enfin, les engagements pris par la banque valorisent l'image de marque de l'entreprise.

En contre partie, il ya les inconvénients suivants :

- Il y a paiement de commissions même en cas de non-utilisation ;
- L'entreprise doit souvent apporter des garanties ;
- Les concours sont parfois mis en place contre blocage de fonds.

2.1.1.2. La remise documentaire

La remise documentaire est une technique de paiement, le vendeur (l'exportateur) mandate sa banque pour remettre les documents nécessaires à l'acheteur (l'importateur) contre paiement de la marchandise. ¹

La procédure est plus souple et moins tatillonne qu'avec que le crédit documentaire, par exemple sur le plan des dates. Le coût bancaire de ce dispositif est minime.

En cas de désistement de l'acheteur, la marchandise est immobilisée. Le vendeur devra l'écouler localement ou la rapatrier à ses propres frais. Cette pratique peut favoriser une renégociation des prix systématique, une fois les biens débarqués dans le pays destinataire. ²

2.1.1.3. Le transfert libre

De son origine à sa phase de réalisation, cette opération appelée aussi « règlement facture » s'exécute dans le cadre de relation d'affaires entre l'importateur et l'exportateur sans avoir à transiter par le canal bancaire.

La banque chargée de la réalisation a pour tâche d'assurer l'achat de devises et de charger son correspondant de verser les fonds au créancier.

La banque exécute cette opération sur ordre de son client (importateur) pour transférer une somme au profit du bénéficiaire (exportateur) et pour cela, des conditions préalables doivent être respectées³

¹ <https://banque.ooreka.fr>, (Consulté le 14/06/2019).

² Ibidem.

³ ZOURDANI Safia, Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA, Mémoire de magister en science économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012, P. 80.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

Les avantages de ce mode de financement résident dans :

- Facilité de la procédure;
- Modération des coûts ;
- Rapidité et élasticité.

Cette opération renferme cependant deux inconvénients de taille :

- Elle apporte peu d'assurance à l'exportateur qui est exposé au risque de non-paiement puisque l'acheteur prend possession des biens avant de payer ;
- De plus, en n'étant pas appuyé sur des documents, elle ne prévoit aucune garantie pour se dissimuler contre le non-paiement.

2.1.2. Le financement des exportations

Les opérations d'exportation sont de plus en plus importantes grâce à l'intervention des banques, qui ont facilité les transactions internationales avec leurs différentes techniques de paiement.

2.1.2.1. Le crédit fournisseur

Créé par la pratique bancaire et les industriels des pays développés, le crédit fournisseur a pour objectif d'améliorer la capacité de vente des exportateurs face à une concurrence vive sur les marchés internationaux¹.

Le crédit fournisseur est un prêt bancaire accordé directement au fournisseur (exportateur) lui permettant d'octroyer des différés de paiement aux acheteurs (importateur). Le crédit fournisseur permet au fournisseur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de la livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.

¹ CHERIGUI Chahrazed, Le financement du commerce extérieur par les banques algériennes, Mémoire de magister en droit bancaire et financier, Université d'Oran, 2014, P. 123.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

A noter dans ce cas que la relation entre l'acheteur et le vendeur est régie par un seul contrat qui est le contrat commercial stipulant aussi bien les conditions commerciales que financières.

Parmi les avantages de cette technique de financement nous pouvons mentionner¹:

- La négociation donne lieu à un seul contrat reprenant les aspects commerciaux, techniques et financiers ;
- La simplicité et la rapidité de la mise en œuvre ;
- Le financement peut porter sur 100% du contrat ;
- L'importateur n'a qu'un seul interlocuteur, le fournisseur, qui est en même temps producteur, exportateur et financier ;
- La connaissance rapide de l'échéancier et du coût.

En contre partie des avantages présentés ci-haut, cette technique présente également des inconvénients :

- Il est contraint de soutenir les menaces commerciales et politiques s'il ne se couvre pas auprès d'un organisme d'assurance (si l'acheteur ne paye pas, le fournisseur reste débiteur de la banque) ;
- Il supporte la quotité non garantie par l'assureur crédit ;
- La préparation, le montage et la gestion du dossier crédit sont à sa charge ;
- D'une part le fournisseur aura tendance à augmenter les prix pour couvrir les frais et charges ;
- D'autre part, comme le coût du matériel et de la prestation financière sont intégrés dans le même montant du contrat, la valeur du matériel n'apparaît pas toujours de manière distincte.

¹ Ibid, P. 124.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

2.1.2.2. Le crédit acheteur

Le crédit acheteur s'analyse, pour le vendeur, comme un paiement au comptant et fait l'objet de la signature de deux contrats distincts : le contrat commercial et le contrat financier. Le crédit acheteur est un crédit consenti par une banque à un acheteur étranger pour lui permettre d'effectuer les paiements dus au vendeur au comptant. Il repose sur deux contrats juridiquement indépendants¹ :

- D'une part, le contrat commercial qui analyse les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur, c'est-à-dire totalement les prestations de l'un et le paiement de l'autre.
- D'autre part, le contrat financier signé entre la ou les banque(s) prêteuse(s) et l'acheteur.

Le crédit acheteur accède à l'exportateur de se défaire du danger commercial et des charges financières car il sera payé au comptant par sa banque au moment de la livraison de la marchandise ou au fur et à mesure du contrat commercial.

Parmi les avantages du crédit acheteur nous pouvons citer ce qui suit² :

- Le crédit acheteur peut permettre de proposer à un acheteur étranger un financement à taux plus attractif que celui qu'il aurait pu obtenir dans son propre pays ;
- L'acheteur peut en outre bénéficier d'une durée de crédit plus longue que celle offerte par les banques de son pays ;
- L'exportateur est dégagé du risque d'impayées qui est transféré à la banque prêteuse.

Pour ce qui est des inconvénients, il ya lieu de mentionner :

- La longue durée du crédit crée le risque de change ;
- Seules les grandes entreprises peuvent bénéficier de ce type de financement.

¹ CHERIGUI Chahrazed, Op. Cit, P.125.

² Ibidem.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

2.1.3. Les autres types de financement des exportations

On trouve d'autres types de techniques qui sont destinées à financer l'exportation de biens et services, entre autres :

2.1.3.1. Le crédit « stand-by »

Ce crédit s'effectue si l'acheteur et le vendeur entretiennent de bonnes relations mais celles-ci ne justifient par le recours à un compte ouvert, l'exportateur peut demander une lettre de crédit « stand-by » à la banque garantit le paiement si l'importateur ne l'effectue pas directement.¹

Le crédit stand by fait référence aux lignes de crédit accordées pour une période donnée et un montant défini par un certain nombre d'institutions (exemple du fonds monétaire international) sans que le bénéficiaire n'ait à tirer l'intégralité de cette somme. Le crédit stand-by qualifie également le délai de paiement entre le règlement d'une dépense et son décaissement effectif.²

2.1.3.2. L'Affacturage

L'affacturage consiste en l'achat ferme des créances détenues par un fournisseur (vendeur) sur ses clients (acheteurs) par un établissement de crédit spécialisé, appelé Factor. Ce service réglementé par un contrat d'affacturage monnaie une rémunération. Donc dans le cadre de cette procédure, le fournisseur cède ses factures au factor qui, en contre partie, lui accordera une avance après déduction des intérêts et commissions. Le fournisseur ne peut faire l'appel qu'à une seule entreprise de crédit spécialisée. Il consent donc au factor l'exclusivité de l'affacturage et de toutes ses dettes³.

¹ file:///C:/Users/s/Downloads/538c4878d6065.pdf, (Consulté le 14/06/2019).

² <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-stand-by>, (Consulté le 03/07/2019).

³ <http://www.petite-entreprise.net/P-2997-88-G1-1-affacturage-definition-et-modalites-de-l-affacturage.html>, (Consulté le 14/06/2019).

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

2.1.3.3. Le crédit préfinancement

Le crédit de préfinancement est un crédit octroyé par une banque à une entreprise agricole, commerciale ou industrielle, afin de lui permettre de financer les dépenses nécessaires à la préparation d'un produit ou d'un service destiné à l'exportation. Le crédit de préfinancement peut ainsi financer, en tout ou partie, des études ou encore la fabrication d'un bien ou d'un produit.¹

2.1.3.4. L'avance en devise à l'exportation

L'avance en devise à l'exportation se substitue le plus souvent à une ligne de mobilisation de créances nées sur l'étranger, mais peut aussi se substituer à tout autre crédit. Comme pour l'avance en devises import, l'avance en devises export est accordée au taux du marché de la devise concernée augmentée d'une marge fixée par la banque, en fonction de la qualité du client et des montants traités. La durée est libre mais l'échéance est souvent fonction de l'échéance contractuelle (délais de paiement prévu entre client et fournisseur). L'avance peut être faite soit dans la monnaie prévue au contrat commercial, soit en tout autre devise.

2.2. Les banques et l'activité de collecte des ressources

L'activité collecte des ressources des banques, à vue et à terme, a connu un développement appréciable, durant les dernières années, comme le montre le tableau suivant :

¹ <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-de-prefinancement>, (Consulté le 15/062016).

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

Tableau 1 : La collecte des dépôts et leur structure (période 2010-2017)

(En Milliards de dinars, fin de période)

Années	Dépôts à vue			Dépôts à terme			
		Dépôts dans les Banques	Dépôts au Trésor	Dépôts au CCP		Dépôts en Dinars	Dépôts en Devises
2010	3657,8	2922,4	322,6	412,8	2524,3	2922,4	322,6
2011	4570,2	3536,2	518,7	515,3	2787,7	3536,2	518,7
2012	4729,1	3380,2	758,7	590,3	3333,6	3380,2	758,7
2013	5018,7	3564,5	860,2	621,1	3691,7	3564,5	860,2
2014	5918,0	4434,8	788,8	694,5	4083,7	4434,8	788,8
2015	5136,3	3891,7	537,2	707,4	4443,4	3891,7	537,2
2016	4909,7	3745,3	405,0	759,4	4409,3	3745,3	405,0
2017	5165,9	3980,3	339,9	845,7	4578,0	3980,3	339,9

(En pourcentage du total, fin de période)

Années	Dépôts à vue			Dépôts à terme			
		Dépôts dans les Banques	Dépôts au Trésor	Dépôts au CCP		Dépôts en Dinars	Dépôts en Devises
2010	100%	79,89	8,82	11,29	100%	88,55	11,45
2011	100%	77,37	11,35	11,28	100%	89,10	10,90
2012	100%	71,48	16,04	12,48	100%	89,82	10,18
2013	100%	71,02	17,14	12,38	100%	89,98	10,02
2014	100%	74,94	13,33	11,74	100%	90,09	9,21
2015	100%	75,77	10,46	13,77	100%	88,84	11,16
2016	100%	76,28	8,25	15,47	100%	89,13	10,87
2017	100%	77,05	6,58	16,37	100%	88,87	11,13

Source : Etabli sur la base des données des rapports de la Banque d'Algérie 2010 à 2017.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

L'activité de collecte des ressources des banques (hors dépôts constitués en garantie au titre des importations ou cautions) a été marquée par :

- Une augmentation continue de l'activité entre 2010 et 2014, le montant total collecté est passé de 5446,7 milliards de DA en 2010 à 8518,5 milliards quatre ans plus tard en 2014, soit une augmentation de plus de 56 %.

- Les dépôts en dinars, dépôts monétaires et de garantie collectés par les banques, qui avaient augmenté en 2013 (7,53 %) et 2014 (17,49 %), ont enregistré une légère baisse en 2015 (-0,18 %) due à une forte contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures (-41,09 %) et un ralentissement de croissance des dépôts des secteurs hors hydrocarbures (4,11 % contre 14,20% en 2014). En conséquence, la liquidité des banques a baissé progressivement tout au long de la période 2014-2016 pour atteindre 8154,6 milliards de dinars à fin 2016, après une relative stabilité en 2014 impactée par la forte baisse des dépôts du secteur des hydrocarbures en contexte de ralentissement des dépôts en dinars collectés auprès des secteurs hors hydrocarbures. Sous l'effet de la contraction de l'excès de liquidité, la banque d'Algérie avait suspendu les opérations de résorption de la liquidité bancaire fin 2016.

- Si la liquidité bancaire s'est détériorée au cours des années 2015 et 2016, impactée par les déficits élevés de la balance des paiements et corrélativement des dépôts bancaires, sa stabilisation durant le premier semestre de 2017 est concomitante de la reprise des opérations de refinancement des banques par la Banque d'Algérie : opérations de réescompte (août 2016) et surtout opérations d'open market à diverses échéances à partir de mars 2017. En effet, avec le démarrage des opérations d'open market (à 7 jours puis à 3, 6 et 12 mois) au premier semestre de 2017, le marché monétaire interbancaire s'est davantage dynamisé de sorte que les montants moyens échangés durant cette période ont atteint 211,6 milliards de dinars contre 153,8 milliards de dinars au second semestre de 2016.

- La structure des dépôts au niveau des banques montre que les dépôts à vue sont plus élevés que ceux à terme.

Par ailleurs, il est à noter l'importance des dépôts collectés par les banques publiques par rapport aux banques privées en raison de leur ancienneté et de l'extension de leur réseau d'agences. Les banques publiques parviennent à capter plus de 90 % du total de l'épargne mobilisée.¹

¹ BEZTOUH Djaber, Financement des investissements des PME en Algérie : difficultés et perspectives de diversification des modes de financement, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia, 2019, P. 147.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

2.3. Les banques et l'activité de l'octroi de crédits

La répartition des crédits à l'économie entre les banques publiques et les banques privées fait ressortir presque la même configuration que celle de la collecte des ressources, à savoir la prédominance de l'activité des banques publiques, comme le laisse voir le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Répartition des crédits à l'économie selon la nature des banques

Année	Total Crédits à l'économie		Crédit au secteur public		Crédit au secteur privé	
	% des banques Publiques	% des banques privées	Banques publiques	Banques privées	Banques publiques	Banques privées
2010	3268,1	89,8%	1461,3	0,1	1374,5	430,8
2011	3726,5	85,8%	1742,3	0	1451,7	530,7
2012	4287,6	86,7%	2040,7	0	1675,4	569,5
2013	5156,3	86,5 %	2 434,3	0	2 023,2	697,0
2014	6504,6	87,8 %	3 373,4	9,5	2 338,7	781,3
2015	7277,2	87,5 %	3 679,5	9,5	2 687,1	899,5
2016	7909,9	87,6 %	3 943,3	9,5	2 982,0	973,0

Source : Etabli sur la base des données des rapports de la Banque d'Algérie 2010 à 2017.

La portion des crédits à l'économie distribuée par les banques publiques dépasse 85 % durant toute la période 2010-2016. Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur public et leur part dans le financement du secteur privé demeure importante à savoir : 74,9 %, en 2015 contre 74,63 % en 2012. Les crédits attribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière est en progression et, pour une grande partie, stable ces dernières années.¹

¹ Ibid. P.149.

Chapitre 2 : Le Système Bancaire en Algérie et son Rôle dans le Financement du Commerce Extérieur

Conclusion

L'enchaînement des idées développées au cours de ce chapitre nous a permis de conclure que, l'Algérie a décidé après avoir récupéré sa souveraineté nationale en 1962, de mettre en œuvre un système socialiste sur lequel sera fondé son économie, elle est passée peu à peu d'un système de monobanque (où l'économie était financée directement par le Trésor) à un système financier moderne, fondé sur le jeu du marché.

Mais c'était avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit 90-10 du 14/04/1990 que cette dernière a pu voir le jour d'où l'indépendance de la Banque Centrale et l'ouverture des banques commerciales sur l'investissement privé, cette présente loi a fixé le rôle de la Banque Centrale et des banques commerciales et ces dernières avaient comme fonction principale ; la collecte de ressources avec ses différentes formes et sa distribution sous forme de crédits.

La banque joue un rôle important en matière de financement des opérations de commerce extérieur, elle rend les échanges commerciaux plus souples et rapides, elle participe en tant qu'intermédiaire financier à travers les crédits accordés aux entreprises importatrices et exportatrices. Ces entreprises font appel au crédit bancaire pour financer les exportations par les différents crédits et pour couvrir contre les différents risques.

Chapitre III :

Evaluation de l'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire cas de AGB

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

Introduction

Les échanges avec l'extérieur se résument dans le commerce extérieur. En Algérie Ce dernier à pris une très grande et importante place, pour cela la Banque Centrale réalise des statistiques chaque année pour calculer le solde de la balance commerciale du pays.

Dans ce chapitre, nous allons présenter les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie qui ont été élaboré à partir des banques des données du système d'information douanier. Ce document, fait ressortir l'évolution de la balance commerciale, les principales catégories des produits importés et exportés, les répartitions par mode de financement et par régions économiques ainsi que les principaux partenaires commerciaux

Nous allons par la suite, faire une présentation de la banque AGB, lieu de notre stage. Il s'agit d'une banque commerciale de droit Algérien, membre d'un des plus éminent groupe d'affaires du moyen orient KIPCO « Kuwait Projects Company » elle a débuté son activité en mars 2004 et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises, professionnels et particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produits et services financiers.

Enfin dans la dernière section, nous avons étudié les statistiques relatives à la domiciliation du crédit documentaire au niveau de l'agence AGB, nous avons également l'analyse des réponses des entreprises de cette agence concernant la limitation des importations.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

Section 1 : Présentation de l'agence d'accueil Algeria Gulf Bank

Gulf Bank Algeria, au capital de 10 000 000 000 DZD débute son activité en mars 2004 et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises, professionnels et particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produits et services financiers.

Ainsi, pour répondre aux attentes de sa clientèle, Gulf Bank Algeria propose des produits bancaires conventionnels ainsi que ceux conformes aux préceptes de la chariaa.

Gulf Bank Algeria dispose aujourd'hui d'un réseau de 50 agences opérationnelles, qui sera étendu à 63 agences afin de se rapprocher au mieux de sa clientèle sur l'ensemble du territoire national¹.

1.1. Historique de l'implantation d'Algeria Gulf Bank

Gulf Bank Algeria, est une Banque commerciale de droit Algérien, membre d'un des plus éminents groupe d'affaires du moyen orient KIPCO « Kuwait ProjectsCompany ».

Kuwait ProjectsCompany Créé en 1975, le holding Kuwait ProjectsCompany (KIPCO) est un groupe koweïtien privé, considéré comme l'un des plus importants investisseurs dans la région du Moyen-Orient, de la Turquie et de l'Afrique du Nord (MENAT). Il détient des actifs de plus de 30 milliards USD. Le groupe KIPCO détient des intérêts dans plus de 60 sociétés opérant dans 24 pays (Principalement dans les pays arabes) et employant plus de 12.000 personnes à travers le monde. Ses principaux secteurs d'activité sont les Services Financiers et les Médias. KIPCO est également engagé directement et indirectement dans les secteurs de la santé, du tourisme, de l'industrie, du conseil et de l'immobilier².

La stratégie de développement du groupe est basée sur une diversification à la fois globale et sectorielle de ses investissements et de ses prises de participations avec un objectif de minimisation des risques. Elle vise à exploiter au maximum les synergies existantes à l'intérieur d'un même secteur aussi bien qu'entre les différentes sociétés du groupe.

¹ Rapport Annuel d'AGB, 2010, P. 3.

² Rapport Annuel d'AGB, 2016.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

La démarche managériale du Groupe est basée sur l'encouragement de l'adoption des meilleures pratiques par l'ensemble de ses filiales. C'est cette préoccupation constante qui a conféré au Groupe KIPCO une réputation de qualité et d'excellence parmi les investisseurs de la région MENAT.

Les ambitions du groupe KIPCO ne se limitent pas à figurer au premier rang des investisseurs de la région. Les valeurs qu'il défend et qu'il cherche à promouvoir visent également à contribuer activement à la prospérité économique des pays dans lesquels il exerce ses activités, tout en gardant le souci du respect des coutumes et des cultures des populations de ces pays.

1.2. La stratégie d'Algeria Gulf Bank

La stratégie de Gulf Bank Algérie a été définie début 2009, dans la même lignée que celle du Groupe Burgan Bank et avec pour objectif de réaliser sa mission tout en étant fidèle aux valeurs et principes qui sont les siennes.

cette stratégie s'articule autour de cinq axes¹ :

1.2.1. Total qualité management

Cette démarche s'inscrit au sein de chacune des actions entreprises par la banque dans le but de réaliser une prestation bancaire de qualité, tant avec les clients internes qu'externes. Elle concerne plusieurs domaines d'intervention tel que la qualité du service, des produits, des infrastructures, du management, de gestion des risques.

1.2.2. Elargissement du réseau d'agence

Pour être toujours plus proche de ses clients, les faisant bénéficier des produits et services de pointes universels à leurs besoins locaux².

¹ Rapport Annuel d'AGB, 2010, P. 7.

² Rapport Annuel d'AGB, 2010, P. 7.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

1.2.3. Elargissement de l'offre de produits et services

Afin de pouvoir répondre aux attentes des clients.

1.2.4. Une gestion des ressources humaines axée sur la performance

Soucieuse d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs un cadre de travail et de vie épanouissant et stimulant, AGB s'est dotée d'une politique de gestion des ressources humaines récompensant les résultats et permettant le développement humain et professionnel de l'ensemble de son personnel.

1.2.5. Croissance et Conquête de Parts de marché

Croyant au potentiel de l'Algérie et aux capacités de son Staff et forte du soutien du groupe, AGB axe sa politique commerciale sur une logique de croissance et de Conquête de Parts de marché participant ainsi activement au développement économique de l'Algérie et à l'enrichissement des algériens.

1.3. Organigramme de la direction générale

Un nouvel organigramme de la banque a été mis en place en 2013. La nouvelle organisation vise une croissance optimale des activités de la banque en se basant sur

03 axes¹ :

- La séparation des métiers ;
- Le contrôle du risque opérationnel ;
- La flexibilité organisationnelle et commerciale.

Afin de répondre d'une manière efficace et efficiente à la mise en place du plan stratégique de la banque, ce nouvel organigramme est constitué de 04 grands pôles de métiers sous l'autorité du Directeur Général. Il prend en compte la mise en place d'une gouvernance d'entreprise

¹ Rapport Annuel AGB, 2013, P. 14.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

efficace, mais aussi l'évolution de la banque, ses activités et l'élargissement de son réseau.

Il s'agit des¹ :

- Direction Générale Adjointe chargée du pôle exploitation

Elle est composée de la direction des financements, la direction des supports et ventes et de 05 directions régionales d'exploitation.

- Direction Générale Adjointe chargée du pôle Risk Management

Elle est composée des directions Risque crédit, contrôle interne et risque opérationnel, sécurité informatique et continuité de l'activité et la direction du marché.

- Direction Générale Adjointe chargée du pôle opérations et systèmes d'information

Elle est composée des directions des relations internationales, du back office central et de la direction des systèmes d'information.

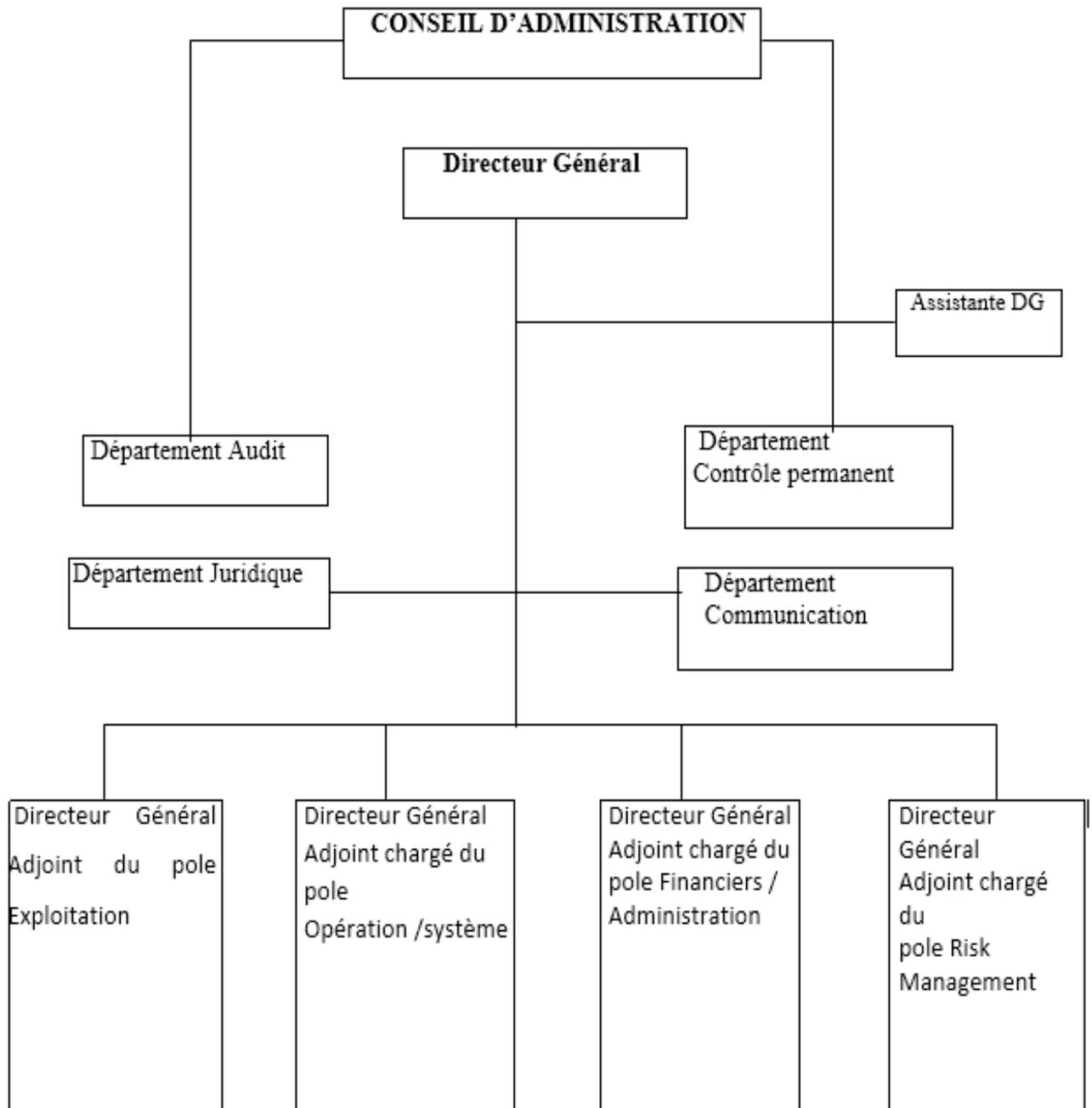
- Direction Générale Adjointe chargée du pôle finance et administration

Elle est composée des directions des ressources humaines, de l'administration générale et de la direction finance et comptabilité.

¹ Ibidem.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

Schéma N° 1: l'organigramme de la banque AGB.



SOURCE : Rapport Annuel AGB 2013, p. 15.

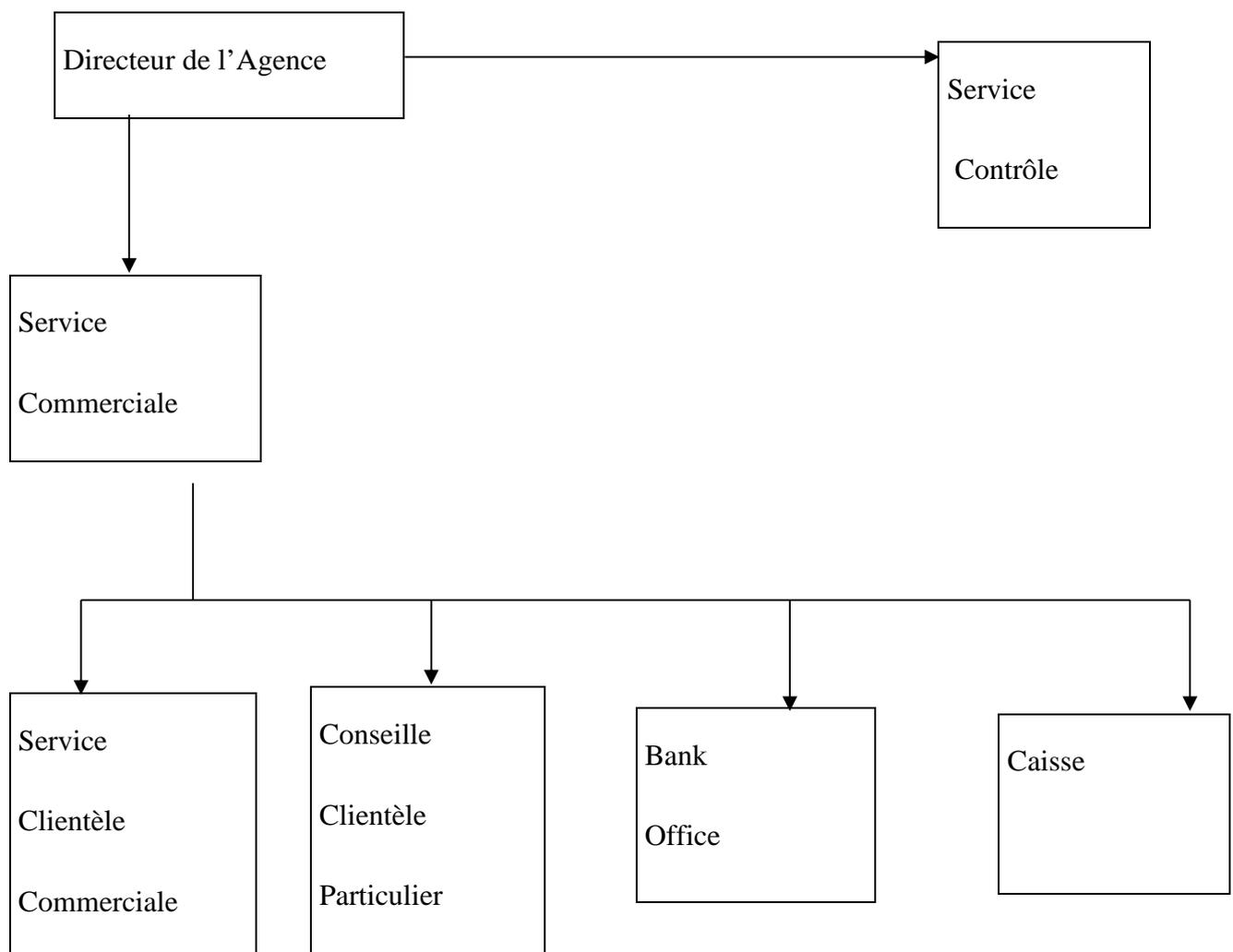
Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

1.4. Organigramme de L'agence AGB de Bejaia

L'agence AGB de Bejaia a commencé ses activités le 21 février 2011. Elle pratique le système

bancaire conventionnel. Son organigramme est constitué de 04 éléments sous l'autorité du Directeur de l'Agence.

Schéma N°2 : Organigramme de L'agence AGB de Bejaia



Source : établi par nous-mêmes d'après les données de l'agence AGB 107.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

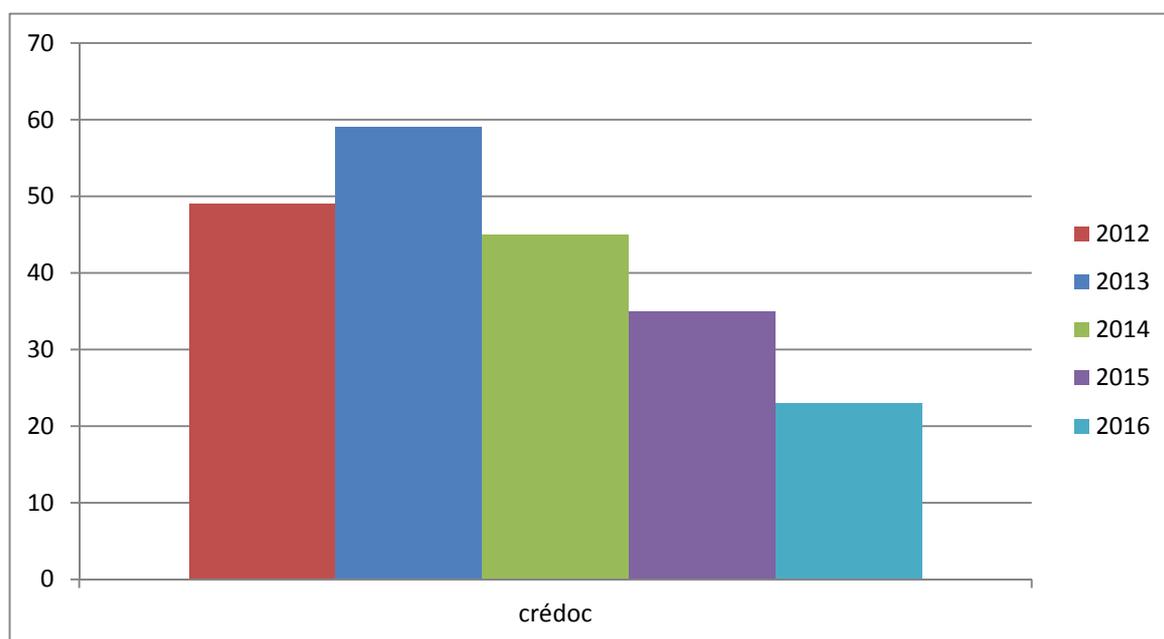
Section 2 : l'impact de la limitation des importations sur l'activité

bancaire en Algérie

Dans le cadre de notre travail de recherche qui s'intitule : L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie, nous avons effectué un stage d'un mois au sein de l'agence AGB n° 107 située à quartier sghir et les résultats obtenus seront détaillés dans les points suivants :

2.1. L'évolution des opérations du commerce extérieur (crédit documentaire) en MDZ (2012-2018)

Graphes N°3: L'évolution des opérations du commerce extérieur (crédit doc) en MDZ.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB 107 (2012-2016).

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

L'activité du commerce extérieur a été marquée par une forte évolution, tant au plan du volume que celui des montants des opérations traitées.

En terme de composante ; les engagements liés aux ouvertures de lettre de crédit documentaire demeurent importants et constituent la part la plus importante de ce type de crédit, ce qui nous a poussé à étudier l'évolution du crédit documentaire pour expliquer l'évolution des opérations du commerce extérieur puisqu'il représente plus de 70% de son activité.

Les crédits documentaires bien que très variés restent encore largement dominés par les importations, des véhicules de tourisme et véhicules industriels, les aciers et les matériaux de construction, les produits agricoles.

L'année 2013 a connu un important volume de ces engagements est consécutif d'une part, au développement du chiffre d'affaires réalisé par la banque en matière d'opérations de commerce extérieur, et d'autre part, aux dispositions légales contenues dans la LFC 2009 limitant les opérations de commerce extérieur au seul mode de règlement de Credoc. Mais pour les années 2014 et 2015 la banque a enregistré une baisse de la valeur du crédit documentaire liée essentiellement aux dispositions légales contenues dans l'instruction N°02 du 22 juillet 2015 qui stipule que le niveau des engagements extérieurs par signature des banques et établissements financiers ne doit à aucun moment dépasser une (1) fois leurs fonds propres règlementaires.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

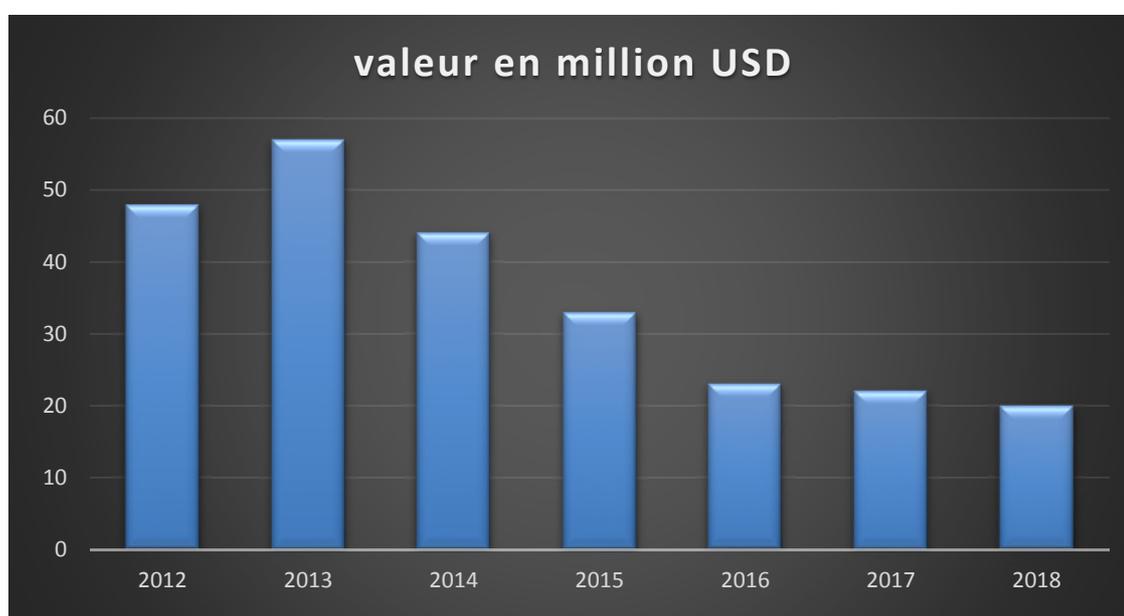
2.2. Etude des statistiques relatives à la domiciliation du crédit documentaire au niveau de l'agence AGB n°107.

Tableau N°19 : statistiques relatives à la domiciliation du crédit documentaire.

Années	nombre	montant en USD
2012	723	48 625 900 123
2013	677	57 486 183 518
2014	646	44 387 126 000
2015	537	33 494 468 000
2016	450	23 494 468 000
2017	350	22 681 354 521
2018	280	20 745 423 547

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents relatifs à la banque AGB.

Graphe N°4 : L'évolution de la domiciliation du crédit documentaire au niveau de l'agence AGB n°107.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau N° 19.

Chapitre 3 : Evaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

En 2012, le volume des importations était important grâce à la rente pétrolière.

2013, les importations étaient intéressantes grâce aux prix des hydrocarbures qui étaient également élevés.

Pour 2014, le volume des importations commençait à baisser à cause de la crise des prix des hydrocarbures.

2015, avec la chute des prix du pétrole et la limitation des importations, le volume des importations continuait à baisser.

Pour les trois dernières années 2016, 2017, 2018, les importations continuent leurs chutes à cause de la baisse du prix du pétrole et la dévaluation du dinar algérien.

2.3. Analyse des réponses des entreprises

Pour approfondir notre étude, on a distribué cet entretien sur 3 entreprises et les réponses sont les suivantes :

D'après les réponses de ces entreprises, on constate que le volume des importations a diminué et cela revient à la loi 15-15 relative à la limitation des importations et à la chute des prix des hydrocarbures et la dévaluation du dinar algérien, la loi 15-15 a engendré la baisse du chiffre d'affaires et elle a influencé la fluidité des flux des stocks

L'entreprise qui est spécialisée dans la revente du matériel informatique n'est pas concernée par la loi 15-15 mais par contre elle est concernée par celle de 120% et 30 jours on constate également que les techniques les plus utilisées en commerce extérieur en Algérie sont la remise documentaire et le crédit documentaire.

La banque AGB offre des moyens pour faciliter les transactions internationales.

Chapitre 3 : Évaluation de L'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons soulevé des points essentiels sur les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie et la situation de la balance commerciale durant l'année 2015 jusqu'à 2018.

Aussi la présentation du lieu de stage où on a appris tant de choses avec l'équipe qui était jeune pleine d'énergie et de positivité, ainsi on a étudié l'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire en Algérie (cas de la banque AGB) dans laquelle on a étudié l'évolution des opérations du commerce extérieur (crédit documentaire), on a également étudié les statistiques relatives à la domiciliation du crédit documentaire au niveau de cette banque et on a terminé par l'analyse des réponses de quelques entreprises exportatrices.

Conclusion générale

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Le secteur bancaire est un acteur indispensable pour toute économie, vue les facilités qu'il permet d'offrir à la gestion de l'économie à partir de son implication dans les investissements, la création de richesse, l'exploitation ainsi que le maintien des moyens de production qui prend de plus en plus de la place dans l'activité bancaire.

La libéralisation du commerce extérieur maintient l'Algérie dans un rôle de consommateur où une part importante des ressources disponibles ne sert pas la stimulation des investissements productifs mais plutôt à favoriser la multiplication du nombre des importateurs et, par conséquent, l'importation massive de produits très divers.

Nous avons essayé tout au long de ce travail d'exposer une partie d'un vaste domaine du commerce extérieur et de clarifier les principaux moyens de financement de ses opérations et ses principales notions théoriques.

En premier lieu, on a abordé des généralités sur le commerce extérieur en Algérie, Dans la première section on a cité des notions de base sur le commerce extérieur en Algérie, pour la deuxième section on a cité un élément relatif à la limitation des importations en Algérie.

En deuxième lieu, on a exposé le secteur bancaire Algérien et son rôle dans le financement du commerce extérieur.

En troisième lieu, on a effectué un stage pratique au niveau de l'agence AGB de la ville de Bejaia pour renforcer notre travail de recherche où on a étudié l'impact de la limitation des importations sur l'activité bancaire.

D'après les résultats acquis, on constate que l'Algérie compte essentiellement sur la rente pétrolière ce qui a provoqué un déficit de la balance commerciale dû à la chute des prix des hydrocarbures, ainsi on a confirmé l'H1.

Ce déficit remarquable a amené les autorités monétaires Algériennes à adopter la loi 15-15 relative à la limitation des importations afin de le réduire et d'encourager la production locale, ainsi on a confirmé l'H2.

L'effondrement des prix des hydrocarbures et l'application de la loi 15-15 a une influence négative sur l'activité bancaire dont la diminution des opérations relatives au financement du commerce extérieur ce qui a engendré la baisse du chiffre d'affaires de l'agence AGB.

Pour éviter ces résultats négatifs, il est recommandé pour l'Algérie de diversifier ses exportations car elle possède d'autres ressources naturelles et de développer son marché financier et son secteur touristique ce qui permettra la rentrée de capitaux.

Liste des tableaux

Tableau N°1 : La collecte des dépôts et leur structure (période 2010-2017).

Tableau N° 2: Répartition des crédits à l'économie selon la nature des banques.

Tableau N° 3 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2015.

Tableau N° 4 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2016.

Tableau N° 5 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2017.

Tableau N°6 : Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour l'année 2018.

Tableau N° 7 : Les valeurs d'importations par groupe de produits pour l'année 2015.

Tableau N°8: Les valeurs d'importations par groupe de produits pour l'année 2016.

Tableau N°9 : Les valeurs d'importations par groupe de produit pour l'année 2017.

Tableau N°10 : Les valeurs d'importations par groupe de produits pour l'année 2018.

Tableau N°11 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2015.

Tableau N°12 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2016.

Tableau N°13 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2017.

Tableau N°14 : Les principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2018.

Tableau N°15 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2015.

Tableau N°16 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2016.

Tableau N°17 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2017.

Tableau N°18 : Répartition des importations par mode de financement pour l'année 2018.

Tableau N°19 : Statistiques relatives à la domiciliation du crédit documentaire.

Liste des figures

Graphe n°1 :Evolution de la balance commerciale durant les années 2015-2018

Graphe n°2 :Importations par groupes de produits pour les années 2015-2018.

Graphe N°3 :L'évolution des opérations du commerce extérieur (crédit doc) en MDZ.

Schéma N° 1:L'organigramme de la banque AGB.

Schéma N°2 :Organigramme de l'agence AGB de Béjaia

Référence bibliographique

Table des matières

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

1. Articles de revues

- CHEBBAH Khaled, « Evolution du commerce extérieur de l'Algérie: 1980-2005 », Revue Campus, N°7.

2. Thèses et mémoires

- AFTIS Hamza, Analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion, Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2011.
- BEZTOUH Djaber, Financement des investissements des PME en Algérie : difficultés et perspectives de diversification des modes de financement, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia, 2019.
- CHERIGUI Chahrazed, Le financement du commerce extérieur par les banques algériennes, Mémoire de magister en droit bancaire et financier, Université d'Oran, 2014.
- MOUZIANE Fatma, Effet des facteurs macro-économiques sur la performance des banques algériennes, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Oran, 2016.
- ZOURDANI Safia, Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA, Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012.

3. Papiers de recherche

- BENMANSOUR Abdellah et LACHACHI Meriem, Quelle place occupe la loi 90/10 dans la politique monétaire Algérienne, Université de Tlemcen.
- MIMOUNE Lynda et KHELADI Mokhtar, La politique de l'Etat dans le secteur du commerce extérieur.

4. Rapport

- Rapport Annuel AGB, 2010.
- Rapport Annuel AGB, 2013.
- Rapport Annuel AGB, 2016.
- KPMG, DZ, Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2012.

BIBLIOGRAPHIE

5. Textes de lois

- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°43 (JORA).
- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°41 (JORA).

6. Sites internet

<https://www.commerce.gov.dz/rubriques/accesion-de-l-algerie-a-omc>,(consulté le13/05/2019).

https://www.wto.org/french/news_f/news08_f/acc_algeria_17jan08_f.htm,(consulté le13/05/2019)

<https://www.commerce.gov.dz/rubriques/accords-d-association-avec-l-ue>,(Consulté le 14/05/2019).

<https://www.liberte-algerie.com/contribution/lomc-et-les-licences-dimportation-211937>, (Consulté le 28/05/2019).

<https://algeriepart.com/2017/12/24/document-exclusif-liste-complete-1000-produits-etangers-interdits-algerie/>, (Consulté le 29/05/2019).

https://www.wto.org/french/tratop_f/implic_f/implic_f.htm (consulté le 28/05/2019).

https://www.wto.org/french/tratop_f/implic_f/implic_f.htm, (Consulté le 29/05/2019).

<file:///C:/Users/s/Downloads/Les%20interdictions%20%C3%A0%20l'importation%20en%20Alg%C3%A9rie%20%C2%A0Tout%20%C3%A7a%20pour%20%C3%A9conomiser%20deux%20sous%20!%20-%20Alg%C3%A9rie%20Part.html>, (Consulté le 18/05/2019).

<file:///C:/Users/s/Downloads/DAPS.html>, (consulté le 29/04/ 2019).

<https://www.etudier.com/dissertations/Le-Syst%C3%A8me-Bancaire/264561.html>, (Consulté le 10/06/2019).

file:///C:/Users/s/Downloads/Memoire%20Online%20-%20Etude%20analytique%20d'un%20financement%20bancaire%20_Crédit%20d, (Consulté le 11/06/2019).

<http://www.radioalgerie.dz:9090/fr/article/20180208/133345.html>,(Consulté le 08/06/2019).

<https://www.banque-info.com/guide/credits-aux-entreprises/les-credits-par-signature>, (Consulté le 08/06/2019).

<https://banque.ooreka.fr>, (Consulté le 14/06/2019).

<http://www.petite-entreprise.net/P-2997-88-G1-l-affacturage-definition-et-modalites-de-l-affacturage.html>, (Consulté le 14/06/2019).

<https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-de-prefinancement>, (Consulté le 15/062016).

<http://aidara.over-blog.com/article-4342475.html>,(Consulté le 16/06/2019).

Quel est votre secteur d'activité ?

.....Montage du matériel informatique

Je voudrais avoir des informations sur la quantité importée avant et après la limitation des importations selon la loi 15-15 ?

.....Non concerné

Quelles sont les techniques de paiement à disposition de l'importation ?

.....Paiement par remise documentaire contre acceptation à échéance de 59 jours

Est-ce que il y a un changement dans les taux d'importation avant et après la limitation des importations selon la loi 15-15 ?

.....Non.....

Pensez-vous que la limitation des importations selon la loi 15-15 a une grande influence sur votre importation ?

.....Oui, baisse du chiffre d'affaire

Est-ce que la crise de la chute des prix des hydrocarbures a touché votre activité d'importation ?

Oui

Non

Est-ce que les banques offrent des facilités pour convertir les devises relatives à l'importation ?

Oui

Non



Quel est votre secteur d'activité ?

.....import export

Je voudrais avoir des informations sur la quantité importée avant et après la limitation des importations selon la loi 15-15 ?

.....avant la loi 15-15 le montant des importations annuel est de : 197 400 000 da

.....après la loi 15-15 le montant des importations annuel est de : 129 700 000 da

Quelles sont les techniques de paiement à disposition de l'importation ?

.....1- remise documentaire

.....2-crédit documentaire

Est-ce que il y a un changement dans les taux d'importation avant et après la limitation des importations selon la loi 15-15 ?

.....Oui.....

.....

Pensez-vous que la limitation des importations selon la loi 15-15 a une grande influence sur votre importation ?

.....Oui.....

.....a un grand impact sur la fluidité des flux du stock

Est-ce que la crise de la chute des prix des hydrocarbures a touché votre activité d'importation ?

Oui

Non

Est-ce que les banques offrent des facilités pour convertir les devises relatives à l'importation ?

Oui

Non



Quel est votre secteur d'activité ?

..... Revente du matériel informatique

Je voudrais avoir des informations sur la quantité importée avant et après la limitation des importations selon la loi 15-15 ?

.....Non concerné par la loi des licences d'importations mais par celle de 120% et 30 jours

Quelles sont les techniques de paiement à disposition de l'importation ?

.....Paieement par remise documentaire

Est-ce que il y a un changement dans les taux d'importation avant et après la limitation des importations selon la loi 15-15 ?

.....Non.....
.....
.....

Pensez-vous que la limitation des importations selon la loi 15-15 a une grande influence sur votre importation ?

.....oui, baisse du chiffre d'affaires

Est-ce que la crise de la chute des prix des hydrocarbures a touché votre activité d'importation ?

Oui

Non

Est-ce que les banques offrent des facilités pour convertir les devises relatives à l'importation ?

Oui

Non



Table des matières

Liste des abréviations

Introduction générale	01
------------------------------------	----

Chapitre 1 : Présentation du commerce extérieur Algérien

Introduction	04
Section 1 : Généralité sur le commerce extérieur en Algérie	04
1.1. Notions de commerce extérieur	04
1.2. L'ouverture commerciale de l'Algérie.....	05
1.2.1. Démarches d'adhésion de l'Algérie à l'OMC.....	07
1.2.2. L'accord d'association Algérie-UE	07
1.3. Évolution du commerce extérieur en Algérie.....	08
1.3.1. Le commerce extérieur de l'Algérie avant l'indépendance.....	08
1.3.2. Le commerce extérieur de l'Algérie après l'indépendance.....	09
Section 2 : Etude des statistiques relatives au commerce extérieur en Algérie	11
2.1. La tendance générale.....	11
2.2. La structure des échanges extérieurs.....	17
2.3. La Répartition des importations par mode de financement.....	28
Section 3 : La limitation des importations en Algérie	32
3.1. Les importations avant la modification de l'ordonnance 03-04 du 19 Juillet 2003.....	32
3.1.1. Les mesures des dispositions générales.....	32
3.1.2. Les mesures de protection de la production nationale.....	33
3.1.3. Les mesures de promotion des exportations.....	34
3.2. Les importations après la modification de l'ordonnance 03-04 du 19 Juillet 2003.....	35
3.2.1. Les licences d'importations.....	35
3.2.1.1. Les licences automatiques d'importations ou d'exportations.....	37

3.2.1.2. Les licences non automatiques.....	37
3.3. L'interdiction.....	38
3.4. Le droit additionnel provisoire de sauvegarde.....	38
Conclusion	39

Chapitre 2 :Le Système bancaire en Algérie et son rôle dans le financement du commerce extérieur

Introduction	42
Section 1 : Présentation du Système Bancaire en Algérie	43
1.1.La présentation du système bancaire algérien avant 1990.....	43
1.1.1.La période 1962-1966.....	43
1.1.2.La période 1966-1967.....	46
1.1.3.La période 1982-1985.....	48
1.1.4.La période 1986-1990.....	48
1.2.La présentation du système bancaire algérien depuis 1990.....	49
1.3.les composants du système bancaire algérien.....	51
1.3.1.Les banques commerciales: (Les banques de dépôts ou de crédits).....	51
1.3.1.1. Les banques commerciales publiques.....	51
1.3.1.2. Les banques commerciales privées.....	52
1.3.2.Les établissements financiers.....	52
Section 2 :Le rôle des banques dans le financement du commerce extérieur en Algérie	53
2.1. Les techniques de financement du commerce extérieur.....	53
2.1.1.Le financement des importations.....	53
2.1.1.1. Le crédit documentaire.....	54
2.1.1.2. La remise documentaire.....	55

2.1.1.3. Le transfert libre.....	55
2.1.2. Le financement des exportations.....	56
2.1.2.1. Le crédit fournisseur.....	56
2.1.2.2. Le crédit acheteur.....	58
2.1.3. Les autres types de financement des exportations.....	59
2.1.3.1. Le crédit « stand-by ».....	59
2.1.3.2. L’Affacturage.....	59
2.1.3.3. Le crédit préfinancement.....	60
2.1.3.4. L’avance en devise à l’exportation.....	60
2.2. Les banques et l’activité de collecte des ressources.....	60
2.3. Les banques et l’activité de l’octroi de crédits.....	63
Conclusion	64

Chapitre 3 : L’impact de la limitation des importations sur l’activité bancaire en Algérie

Introduction	65
Section 1 : Présentation de l’agence d’accueil Algeria Golf Bank.....	66
1.1. Historique de l’implantation d’Algeria Golf Bank.....	66
1.2. La stratégie d’Algeria Gulf Bank.....	67
1.2.1. Total qualité management.....	67
1.2.2. Elargissement du réseau d’agences.....	67
1.2.3. Elargissement de l’offre produits et services.....	68
1.2.4. Une gestion des ressources Humaines axée sur la performance	68
1.2.5. Croissance et Conquête de Parts de marché.....	68
1.3. Organigramme de la direction générale	68
1.4. Organigramme de L’agence AGB de Bejaia	71
Section 2 : l’impact de la limitation des importations sur l’activité bancaire en Algérie.....	72

2.1.L'évolution des opérations du commerce extérieur (crédit documentaire) en MDZ (2012-2018)	72
2.2.Etude des statistiques relatives à la domiciliation du crédit documentaire au niveau de l'agence AGB n°107.....	74
2.3. Analyse des réponses des entreprises.....	75
Conclusion	76
Conclusion générale	77
Liste des tableaux	78
Liste des figures	79
Bibliographie	80
Table des matières	82
Résumé	

Résumé

L'économie algérienne est fondée essentiellement sur la rente pétrolière, l'effondrement des prix des hydrocarbures a provoqué un déficit pour la balance commerciale du pays, cela a fait intervenir les autorités monétaires algériennes pour mettre en place des mesures pour le réduire. L'objectif de ce mémoire est d'étudier l'une des mesures prises soit est la loi 15-15 qui a pour but de limiter ce déficit et d'encourager la production locale, et d'analyser l'impact de cette loi sur l'activité bancaire en Algérie, cas la Banque AGB.

Mots clés : la loi 15-15, activité bancaire, commerce extérieur, agence AGB.

Abstrait

The economy of Algeria is based essentially on oil revenue, the collapse in the price of hydrocarbons has caused a deficit for the country's trade balance that has involved the Algerian monetary authorities to put in place measures to reduce it. The purpose of this brief is to study one of the measures taken which is the law 15-15 which aims to limit this deficit and to encourage local production, and to analyze the impact of this law on banking activity more exactly the AGB agency.

Key words: Law 15-15, banking activity, foreign trade, AGB agency.

ملخص

يعتمد اقتصاد الجزائر بشكل أساسي على عائدات النفط، تسبب انهيار أسعار المواد البترولية في عجز في الميزان التجاري للبلاد، مما شجع السلطات النقدية الجزائرية على اتخاذ تدابير لخفضه. الغرض من هذا العمل هو دراسة أحد التدابير المتخذة وهو القانون 15-15 الذي يهدف إلى الحد من هذا العجز وتشجيع الإنتاج المحلي، وتحليل تأثير هذا القانون على النشاط في الجزائر حالة بنك الخليج الجزائري.

الكلمات المفتاحية: القانون 15-15، النشاط المصرفي، التجارة الخارجية، وكالة AGB.